

Université Abderrahmane Mira de Bejaïa

Faculté des sciences économiques, de Gestions et des sciences commerciales

Département des Sciences Economiques

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences

Economiques

Option : Monnaie, Banque et Environnement International

Thème

**Les pratiques bancaires dans le financement
des PME :**

« Cas d'un crédit d'Exploitation de la SGA »

Réalisé par :

BEHLOUL Katia

SOLTANA Assia

Membres du jury :

President: MOUFFOK Nacer-Eddine

Promoteur: GANA Brahim

Examination: ASSOUL Dalila

Année Universitaire 2016/2017

Remerciements

❖ Nous tenons à remercier :

- ❖ Tout d'abord le bon dieu, omniprésent et omnipotent de nous avoir donné le courage et la patience de mener à bien ce travail.
- ❖ Notre gratitude à notre promoteur : Monsieur Gana Brahim, pour avoir accepté de nous encadrer et pour son suivi et ses conseils.
- ❖ Nous exprimons notre gratitude à l'ensemble du personnel de la banque société générale d'akbou et particulièrement notre maître de stage : Benammar Samira qui a accepté de répondre à nos questions favorablement.
- ❖ Nos remerciements, Halim Zidelkhal et à tous ceux qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce mémoire.
- ❖ Nous terminons nos remerciements par les personnes qui nous sont chères : nos familles, et particulièrement nos parents, espérant qu'ils trouveront dans ce travail notre reconnaissance et notre haute considération.
- ❖ Recevez notre profond respect et nos sincères salutations.

Je dédie ce mémoire

À l'a personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à ma très chère mère Fariza

À mon père Yousef qui a toujours été à mes cotés durant toutes les années de mes étude

À la mémoire de ma sœur Sonia, aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour que j'ai toujours eue pour vous

À ma sœur Iméne et mon adorable frère Anis, à qui je souhaite un avenir radieux plein de réussite

À mes tantes Khadidja, Gania, Samira, Salima, Sabiha, Ratiba ainsi qu'à toute la famille Soltana

À mes chers cousins et cousines

À tous mes amies

À tous les membres de ma promotion

À tous mes enseignants depuis mes premières années d'études

À tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de ce travail

Assia

Dédicaces

À ma très chère mère Hassina et mon très chère père Abdelah qui sont témoins de tout ce qui fait la beauté de ma vie ; leur bonté dépasse l'imaginaire, ils sont ma joie de vivre, sans eux je ne suis rien.

À mon très cher Père Hocine qui a été un exemple de courage, de générosité et de persévérance...

Et sa sympathique femme Nesrine pleine de bonnes volontés et de qualités...

À mon très cher grand-père Mouhoub et sa femme Na Housna auxquels je souhaite une bonne santé et longue vie.

À mes très chère(s) ami(e)s : Sylia Bouaziz, Sonia Boucheneb, Rabah mes hommages à chacun d'entre eux avec ma profonde affection et aux souvenirs agréables passés ensemble.

Katia

La liste des abréviations

- **AGB** : Algeria Gulf Bank.
- **ACP** : l'Agence Clientèle Patrimoniale.
- **ATD** : Avis à Tiers Détenteur.
- **ABC**: Arab Banking Corporation.
- **AIB**: Algerian International Bank.
- **AEP** : Administration d'Eau Potable.
- **ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien d'Emploi des Jeunes.
- **ADS** : Agence de Développement Social.
- **ANDI** : Agence Nationale de Développement des Investissements.
- **ANGEM** : Agence Nationale de Gestion des Microcrédits.
- **ASF** : Accord Sur Facture.
- **APC**: Assemblée Populaire Communale.
- **BCA** : Banque Centrale D'Algérie.
- **BNA** : Banque Nationale d'Algérie.
- **BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.
- **BDL** : Banque de développement Local.
- **BEA** : Banque Extérieure d'Algérie.
- **BGM** : Banque Générale Méditerranéenne.
- **BNP PARIBAS** : Banque Nationale de Paribas Al Djazair.
- **BMIC** : Banque du Maghreb pour l'Investissement et le Commerce.
- **BAD** : Banque Algérienne de Développement.
- **BFI** : Création de l'Activité Banque de Financement d'Investissement.
- **BTPH** : Bâtiments et Travaux Publics et Hydrauliques.
- **BFR** : Besoin de Fond de Roulement.
- **BCIA**: Biofeedback Certification International Alliance.
- **BAO** : Billet A Ordre.
- **CACOBATH** : Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage Intempéries.
- **CAD** : Caisse Algérienne de Développement.
- **CNEP** : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.
- **CPA** : Crédit Populaire d'Algérie.
- **CMC** : Conseil de la Monnaie et du Crédit.

- **CAB** : Compagnie Algérienne de Banque.
- **CNMA** : La Caisse Nationale de Mutualité Agricole.
- **CGMP** : Caisse de Garantie des Marché Publics.
- **CAGEX** : Caisse Algérienne d'Assurance et de Garantie des Explorations.
- **CRH** : Société de Refinancement Hypothécaire.
- **CDO** : Conseillé clientèle au particulier.
- **CNRC** : Centre National des Registres de Commerce.
- **CNAC** : Caisse nationale d'Assurance Chômage.
- **CA** : Chiffre d'Affaire.
- **CR** : Compte Résultat.
- **CASNOS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des non salariés.
- **DAS** : Débit d'Absorptions Spécifique.
- **DGEI** : Création de la Direction Grande Entreprise Internationales.
- **DGEN** : Création de la Direction Grande Entreprise Nationales.
- **DA** : Dinars Algérien.
- **EPE** : Entreprise Publique et Economique.
- **EBE** : L'excédent brut d'exploitation.
- **ETB** : Entreprise des travaux Bâtiments.
- **FP** : Fonds Propre.
- **FR** : Fonds de Roulement.
- **FINALEP** : Financière Algéro-européenne de participation.
- **FNPAAT** : Fond National de Promotion des Activités Artisanales.
- **FGAR** : Fond de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises.
- **FNPAAT** : Fond National de Promotion des Activités Artisanales.
- **GTB**: Global Trade Banking
- **HT**: Hors Taxes.
- **J** : Jours.
- **KDZD** : kilos dinars Algérien.
- **LMC** : Loi de la Monnaie et de crédit.
- **ME** : Moyennes Entreprise.
- **N** : Année.
- **ONS** : Office National des Statistique.
- **PME** : Petite et Moyenne Entreprise.
- **PMI** : Petite Moyenne industrie.

- **PE** : Petite Entreprise.
- **RDO** : Responsable des Opérations
- **SBA** : Système Bancaire Algérien.
- **SBA** : Small business Administration.
- **SGA** : Société Générale Algérie.
- **SOFINANCE** : Société Financiers d'Investissement, de Participation et de Financement.
- **SGCI** : Société de Garantie du Crédit Immobiliers.
- **SIG** : Soldes Intermédiaires de Gestion.
- **TCR** : Tableaux de Compte Résultat.
- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- **TPE** : Très Petite Entreprise.
- **TPI** : Très Petites Industries.
- **TB** : Totale de Bilan.
- **TCN** : Titre de Créance Négociable.
- **TCE** : Tous Corps d'Etat.
- **UB**: Union Bank.
- **U** : Unité.

SOMMAIRE

Introduction Générale	01
Chapitre I : La banque et le système bancaire algérien	04
Section 01 : La banque intermédiaire financière	04
Section 02 : Généralités sur les crédits bancaire, risques et garanties.....	08
Section 03 : L'évolution du système bancaire Algérien	18
Conclusion	28
Chapitre II : Les modalités de financement des PME	29
Section 01 : Définition et création de la PME.....	29
Section 02 : Le financement des PME	35
Section 03 : la PME dans le contexte Algérien	49
Conclusion	58
Chapitre III : Cas pratique : Montage et étude de dossier de crédit d'exploitation	59
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil agence SGA	59
Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation	65
Section 03 : Diagnostic économique et financier de l'entreprise	71
Conclusion	94
Conclusion Générale	95
Bibliographie	
Annexes	

Introduction

Générale

Introduction Générale

Le monde économique a connu une évolution remarquable durant ces cinq dernières décennies et la PME est identifiée comme le levier essentiel à son développement. En effet, c'est à partir des années soixante-dix qu'on a remarqué un tournant important avec l'apparition des « PME ». On avait ainsi conclu, sans doute un peu rapidement, le déclin de l'influence des grandes entreprises sur les marchés et ce pour deux raisons essentielles à savoir le choc pétrolier des trente glorieuses et à savoir émergence de nouveaux concurrents de part leur proximité aux composantes des marchés et leurs gestions pertinentes en termes de rationalité et de forte réactivité. Ainsi, Cette crise donna un regard nouveau sur la modernisation de l'économie qui a fait des PME les nouveaux acteurs de l'économie internationale.

Les PME constituent la forme dominante d'organisation de l'entreprise. Elles forment la pierre angulaire de toutes les économies, et sont reconnues dans le monde entier comme une source essentielle de dynamisme, d'innovation et de souplesse. Répondues en masse dans les pays traditionnellement industrialisés ainsi que dans les économies émergentes et en développement, les PME sont responsables de la majorité des créations nettes d'emplois dans le monde et contribuent d'une façon importante à la croissance économique. Toutefois ,des financements sont nécessaires pour les aider à créer et élargir leurs activités, développer de nouveaux produits et investir dans de nouvelles recrues ou de nouveaux sites de production.

En Algérie, le développement de la population des PME a connue une expansion importante depuis les années 1990. Mais ce n'est qu'au début des années 2000, que l'Etat à instauré une politique de soutien des PME en s'engageant dans le programme de relance économique du secteur privé et en particulier celui des PME. Cette évolution est le résultat d'un passage d'une économie à gestion administrative à une économie de marché. Ainsi, de nos jours, la caisse nationale de l'assurance sociale à titre d'exemple compte près de 300 000 PME. Ces statistiques demeurent faibles par rapport à d'autres pays pour diverses raisons en l'occurrence les différentes insuffisances et contraintes internes et externes du climat des affaires.

Notre intérêt est porté principalement sur l'étude de l'ensemble des contraintes externes et plus particulièrement les modalités de financement des PME par le biais de l'entreprise bancaire, qui constitue dans notre pays la source de financement externe principale suite à la médiocrité des dispositions de la finance indirecte « par les marchés financiers ». En effet, cette dernière occupe près d'un quart du portefeuille des banques en matière de crédits,

Introduction Générale

conférés dans plus de sa moitié pour les besoins des PME en matière d'investissement en équipements, et d'extension ou de rénovation. Malgré cette utilité incontestable dans leurs financements, les PME rencontrent de nombreux problèmes d'ordre financiers. En effet, le financement bancaire n'est pas toujours évident pour elles. Elles n'ont pas accès aux crédits ni de la même manière ni aux mêmes montants puisque les crédits ne sont pas accordés à toutes et dans les mêmes conditions et dispositions.

Le rôle de la banque est essentiel dans le développement de l'économie, la capacité de cette dernière à jouer pleinement son rôle d'intermédiations compte tenu des dispositifs réglementaires, législatifs et juridiques.

De même, l'absence du mode de financement direct, impose la banque comme interlocuteur privilégié des entreprises pour assouvir leurs différents besoins de financement.

Le financement bancaire se trouve donc renforcé par les besoins nécessaires des PME à rechercher des alternatives et analogues à l'autofinancement. Cette source de financement devient inévitable avec l'accroissement de l'investissement c'est pour cela que les PME, algériennes entre autres, attribuent une importance manifeste pour les prêts bancaires et de ce fait, sont disposées à proposer tout un ensemble de garanties pour s'offrir les services de cette dernière.

IL existe donc une forme d'interaction entre les banques de par leur intermédiation et les entreprises. Cette interactivité est régit par certains mécanismes bilatéraux pour mieux mettre a dispositions des entreprises les fonds bancaires collectés.

Pour mieux cerner cette interaction, nous allons procéder à son appréhension par une question centrale autour de laquelle des questions périphériques satellitaires subsistent ainsi la problématique qui est formulée ainsi :

✓ **Quelles sont les différents types de crédit accordé aux PME par la SGA ?**

Quant aux questions satellitaires nous énumérons celles-ci :

- ✓ Quels sont les différents types de crédits octroyés par les banques aux PME ?
- ✓ Quel est la relation existante entre la banque et la petite et moyenne entreprise ?

Introduction Générale

Sous l'égide de certaines hypothèses énumérées ci-dessous, nous tenterons d'orienter l'acheminement du raisonnement de manière assez probante et organisée, pour enfin circonscrire et cerner tous les corpus théoriques relatifs aux éléments de réponses afférents aux questions posées précédemment. En voici ces hypothèses qui nous permettent toute cette construction :

- ✓ La rentabilité de cette entreprise est suffisante pour son autofinancement.
- ✓ La vérification des pratiques qu'utilisent les banques dont leur relation commerciales avec les petites et moyennes entreprises sont suffisantes pour décider d'octroyer le crédit.

Afin de recueillir les informations nécessaires qui nous permettront d'atteindre notre objectif et de répondre à notre problématique, nous avons opté pour une démarche qui comporte deux niveaux d'analyse. Une recherche bibliographique et documentaire (utilisation des ouvrages généraux, revues périodiques, textes réglementaires et législatifs) et un travail de terrain qui consiste en un stage pratique d'une durée d'un mois au niveau SGA, agence akbou.

Le plan de notre travail de recherche est partagé en trois chapitres dont chacun comporte trois sections :

- Le premier chapitre sera subdivisé en trois sections : la définition de la banque en tant qu'institution financière qui joue le rôle d'intermédiaire entre les différents agents économiques et Généralités sur les crédits bancaires, risques et garanties, et en derniers un rappel historique et actuel de notre système bancaire.
- Le second chapitre quant-à-lui sera partagé lui aussi en trois sections : la définition et création de la PME et le financement des PME, et en derniers la PME dans le contexte algérien.
- Le dernier chapitre abordera d'une part la présentation de notre organisme d'accueil, la banque société générale d'Algérie et d'autre part portera sur l'étude et montage d'un dossier de crédit d'exploitation d'une PME au niveau de cette banque, et en derniers sur diagnostique économique et financier de l'entreprise.

La fin de ce chapitre sera réservée aux recommandations, et à une conclusion générale, dans laquelle les hypothèses arrêtées auparavant seront vérifiées.

Chapitre I

Dans ce chapitre, nous allons porter notre attention sur la définition du concept « banque », utilisé à la fois pour désigner l'entreprise, la profession, et le secteur. La banque n'est pas une entreprise comme les autres car, elle reçoit des fonds du public, accorde des crédits et gère les moyens de paiements. Ce chapitre sera divisé en trois sections :

La première, sera consacrée à la définition de la conception bancaire dans toutes ces dimensions.

Ensuite nous essayerons dans la deuxième section de faire une présentation générale des crédits offerts par un système bancaire, en analysant les formes de crédits destinés aux entreprises et aux particuliers nées de la superposition des contraintes réglementaires et des procédures de limitations du risque du créancier.

Dans la troisième section nous donnerons un rappel historique du système bancaire algérien et sa situation actuelle et perspectives que nous estimerons utiles pour comprendre le contexte dans le quel a évolué la banque.

Section I : La banque intermédiaire financière

Une banque est l'intervenant principal du processus de finance indirecte en raison des rôles essentiels à ce processus qu'elle remplit.

I.1 Définition de l'intermédiation financière ¹

La fonction de l'intermédiation financière jouée par les banques est reconnue depuis longtemps. Cette fonction est l'opération qui consiste à mettre en contact des agents non financiers ayant une capacité de financement appelés « prêteurs », avec d'autres agents non financiers ayant un besoin de financement appelés « emprunteurs ».

En effet, l'intermédiation vise à faire coïncider les choix de portefeuilles des deux types des agents non financiers, les emprunteurs et les prêteurs, et ceci par le moyen d'un organisme appelé intermédiation financière qui a pour fonction de collecter des fonds des agents à excédent de ressources et les transforment auprès des agents à déficit de financement.

¹ Ullmo. y (1988) : « intermédiation, intermédiaire financier et marché ». Revue d'économie politique n°5. PP 639-654.

I.1.1 L’approche théorique de l’intermédiation financière

La mise en évidence théorique de l'intermédiation financière s'est faite, à la fin des années cinquante à partir de l'étude d'une économie des marchés financiers. Mais la première conceptualisation n'a été formulée qu'en 1960 par les deux américains Gurley et Shaw². qui ont mis l'accent sur la mission essentielle de la banque et la transformation d'échéances et de risques.

Selon les travaux de Gurley et Shaw (1960), il existe deux modalités de distribution des fonds la première est la finance directe et la seconde c'est la finance indirecte, l'Algérie est une forme très rapprochée économie d'endettement.

I.1.2 La finance directe et la finance indirecte

Dans le cadre de cette approche classique et comme l'illustre le schéma ci-après, proposé par Sylvie de Coussergues³, il s'agit de distinguer les aspects suivants :

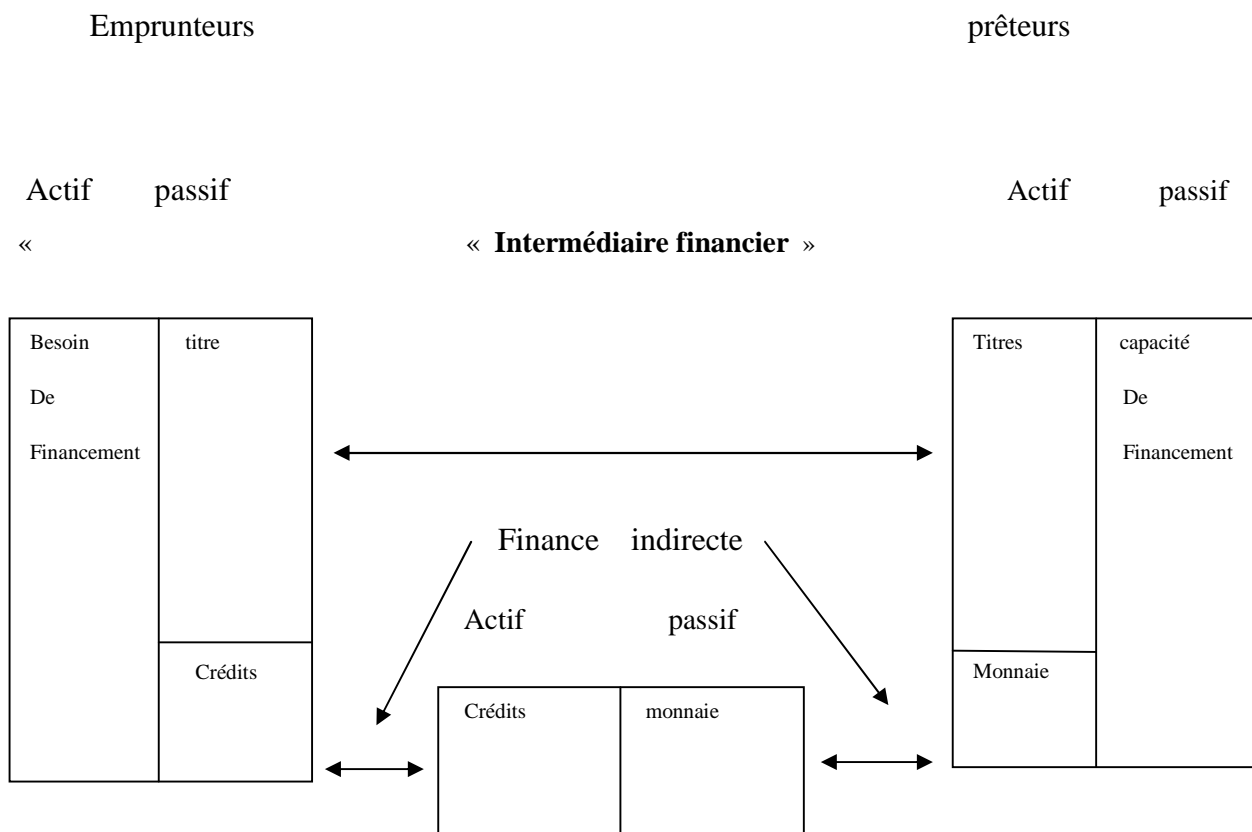


Figure 01 : finance directe et finance indirecte.

² J.G. Gurley ET E.S. Shaw 1960.

³ Sylvie de Coussergues (1994), La banque, structure, marchés et gestion – Editions Dalloz.

○ **Capacité et besoin de financement des agents économiques**

Gurley et Shaw distinguent deux catégories d'agents économiques : les agents à capacité de financement ou excédentaires et les agents à besoin de financement ou déficitaires.

Certains agents économiques ont des investissements inférieurs à leur épargne donc ils disposent de capitaux et dégagent alors une capacité de financement ils sont prêteurs. D'autres agents ont une épargne inférieure à leurs investissements, ils présentent alors un besoin de capitaux ou un besoin de financement ils sont emprunteurs⁴.

La différence entre l'épargne et les investissements représente, si elle est positive, une capacité de financement et, si elle est négative, un besoin de financement.

Au plan macro-économique, les ménages dégagent une capacité de financement, Les entreprises et les administrations publiques ont, d'une manière générale, des besoins de financement.

○ **Les deux processus de financement d'une économie**

Les agents à besoin de financement s'adressent aux agents à capacité de financement afin de leur emprunter leur excédent de revenu selon deux modalités :

I.1.2.1 La finance directe

Il y a recours direct au marché financier (la Bourse). On parle alors de désintermédiation. Il s'agit d'une économie de marché de capitaux ou d'une économie de marché financier, comme l'illustre le schéma ci-après⁵:

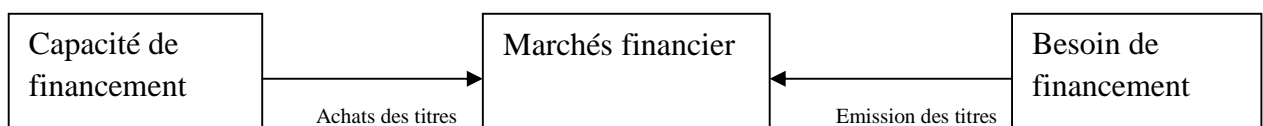


Figure 02 : Désintermédiation ou économie de marchés de capitaux (ou démarchés financier).

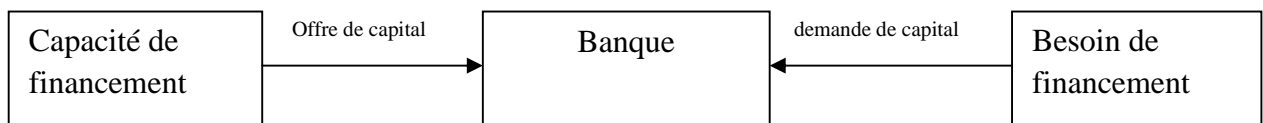
I.1.2.2 La finance indirecte

On passe par l'intermédiaire des banques : c'est l'intermédiation. Il s'agit d'une économie d'endettement. Comme l'illustre le schéma ci-après⁶:

⁴ Document, le financement de l'économie.

⁵ Matt. SkyMinds. Le financement de l'économie.

⁶ Idem.

Figure 03 : Intermédiation ou économie d'endettement.

I.2 La banque, fournisseur de liquidités

Les contrats de dépôts comme ceux de crédit fournissent aux clients une assurance de liquidité.

Le dépôt bancaire est un actif parfaitement liquide. Divisible en unités de faible montant, il est accepté par tous comme un moyen de paiement, la banque associe généralement au contrat de dépôt des modes de transfert commodes comme le chèque, le virement ou le paiement par carte bancaire.

Des systèmes de compensation assurent le transfert des dépôts collectés entre les banques. ces actifs présentent un risque en capital faible ne se manifestant qu'en cas de faillite de l'établissement de crédits, cependant le dépôt bancaire peut être considéré comme un actif moins risqué que les titres émis par les emprunteurs privés, en raison de la surveillance de la sécurité du système bancaire par les pouvoirs public.

Le contrat de crédit garantit à l'emprunteur une fourniture immédiate de liquidité pour engager sans délai des dépenses.

La spécificité de la banque réside dans le fait que tant leurs dettes que leurs créances sont une assurance de liquidité pour la clientèle.

I.3 La typologie des métiers de la banque

I.3.1 La banque généraliste

Appelée généralement universelle, c'est un établissement de crédit qui traite l'ensemble des opérations avec une clientèle diversifiée, et se caractérise par deux critères :

- Présent sur tous les segments du marché ; activité domestique et international, particuliers et entreprises, tous type de financements et de prestations de services.

- Disposant d'un réseau de guichet ; lui permettant de collecter auprès de la clientèle significative de ses ressources.

I.3.2 La banque spécialiste

Il s'agit d'un établissement de crédit, présent par un segment du marché, ce segment peut être une clientèle (PME, particuliers), un produit (crédit au logement), ou une aire géographique (banque résidente ou non-résidente) et qui selon de cas, dispose d'un réseau de guichets ou pas.

I.3.3 La banque de dépôts

Appelée également banque à réseau ou banque de proximité, mais pas obligatoirement une banque généralistes, ce métier correspond à l'intermédiation de bilan traditionnelle avec la collecte de capitaux auprès de la clientèle et la distribution de crédits et à la prestation des services à cette clientèle, de ce fait, une banque de détail ou de dépôt (retail banking) est un établissement de crédit :

- Collecte ses ressources grâce à son réseau de guichet et aux nouveaux canaux de distribution ;
- Dont la clientèle est principalement composée de particuliers, de PME et de professionnels ;
- Qui exerce ce métier à l'échelon local, régional ou national ou international.

I.3.4 La banque d'affaires

Appelée banque de financement et d'investissement, une banque d'affaires n'est ni une banque de dépôt, ni un établissement de crédit, mais une société de conseil stratégique et financier, elle se définit par :

- La collecte des ressources sur les marchés ;
- La gestion pour son propre compte à partir d'un portefeuille de participation, des opérations de financement et de prestations de services des grandes entreprises industrielles et commerciales.

Section II : Généralités sur les crédits bancaire, risques et garanties**II.1 Présentation générale des crédits**

Autant qu'intermédiaire financier, l'un des rôles essentiels de la banque est d'assurer une meilleure distribution des crédits dans l'économie. Rechercher des capitaux et les investir dans des projets plus rentables est une condition importante pour la stabilité du système financier. A cet effet, une diversification des modalités de crédit est nécessaire pour satisfaire les différents besoins de financement qui apparaissent au cours du cycle de vie de l'entreprise.

II.1.1 La définition d'un crédit bancaire⁷

Etymologiquement, le terme crédit provient du participe passé du latin « credere » qui signifie croire, rappelle que l'opération est fondée sur la croyance par le créancier, que le débiteur sera à même de payer sa dette à l'échéance. Le créancier est donc « celui qui fait confiance » à un débiteur.

Ainsi, le crédit peut être défini comme « une opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de payer au banquier les intérêts convenus et de lui restituer à l'époque fixée pour le remboursement, une somme équivalente à celle qui lui a été fournie »⁸

De ces définitions, le crédit englobe trois éléments essentiels :

- La confiance c'est la base principale d'un crédit, qui doit exister entre les parties contractantes, elle est faite par le créancier au débiteur.
- Le temps ou le délai pendant lequel l'emprunteur dispose du bien prêté, et le prêteur se prive de la jouissance de ce bien.
- La promesse de remboursement de bien prêter.

II.1.2 le rôle du crédit bancaire

Le crédit joue un rôle important dans l'économie. Il est une force incomparable aussi pour les nantis que pour les pauvres, c'est l'un des leviers essentiels des affaires et la base du développement car sans lui, la croissance des entreprises irait misérablement, les rendant

⁷ Mediatico: Dictionnaire Mediatico Familial, 2010.

⁸ PRUCHAUD J., Evolution des techniques bancaires, Editions scientifiques Riber, Paris, 1960, p.50.

incapables de se développer. Avec lui, les possibilités de la production et des échanges deviennent possibles.

Cependant, pour que le crédit existe, il faut au préalable, que les ressources financières soient constituées, c'est-à-dire épargnées pour ne pas être directement consommées mais pour être utilisées ultérieurement⁹.

En approfondissant l'impact du crédit bancaire, l'on peut lui attribuer plusieurs rôles, notamment économique, social et politique.

Par son rôle économique, l'on peut dire que le crédit bancaire permet la création de nouvelles combinaisons économiques, facilite le domaine de l'échange, accélère le rythme de la production, et avive la consommation et le rôle d'instrument de création monétaire.

Il est indéniable que le crédit bancaire peut revêtir un caractère social. A ce sujet, l'on peut citer le financement d'affaires à but social tels que l'encouragement aux logements, les prêts à des organismes poursuivant un but social ou d'intérêt public: hôpitaux, écoles, et certains prêts de consommation.

Quant au rôle politique du crédit, il peut être cité le financement d'échanges commerciaux entre pays appartenant à des blocs idéologiques opposés; les avances à des Etats ou des entreprises étrangères.

II.1.3 La classification des crédits

Différents critères permettent de classer un crédit, les principaux étant : la durée de remboursement, la destination, la garantie effectuée et la forme du crédit.

II.1.3.1 Classification selon la durée de remboursement : la durée elle va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé, Selon ce critère, on distingue trois types de crédits :

- **Les crédits à court terme** : sont des crédits dont la durée est inférieure à deux ans (de 3 mois à 2 ans), ce crédit est accordé en grande partie par les banques et institutions financières non bancaires pour aider les entreprises à faire face aux besoins momentanés de trésorerie.

⁹ Dranger J. le traité d'économie bancaire, tome1, PUF, PARIS, 1981, P.47.

- **Le crédit à moyen terme** : d'une durée de 2 à 7 ans, Il est utilisé par les entreprises pour le financement des investissements ou pour l'achat des certains biens durables comme le matériel de transport, les mobiliers de bureau..., Il se manifeste aussi sous forme des crédits saisonniers, des crédits à l'exportation et des crédits de construction. Ils peuvent donc financer certaines activités agricoles, industrielles ainsi que les Pme.
- **Le crédit à long terme** : il court pour une durée de plus de 7 ans (jusqu'à 30 ans). Il est destiné au financement à longue durée tel que l'achat des machines lourdes, la construction des ponts, des routes..., il est généralement accordé par les banques d'affaires et rarement accordé par les banques de dépôts.

II.1.3.2 Classification selon la destination : il s'agit de l'utilisation qui va être faite des sommes mises à disposition, Selon cette classification, on distingue :

- **Le crédit à la consommation** : il est accordé dans l'objectif de permettre à des particuliers d'acquérir immédiatement des biens de consommation, durables ou non, en anticipant sur le revenu futur. Le crédit à la consommation ne sert qu'à la satisfaction des besoins non productifs. On comprendra les affaires à tempérament: mobilier, radio, télévision, voiture, et les prêts comptants de différentes natures.
- **Le crédit à la production** : il est destiné à l'augmentation de la richesse de l'entreprise et au lancement des nouveaux produits sur le marché. Et permet l'achat des matières premières, le paiement des frais généraux, les salaires etc..., son remboursement est souvent assuré par la vente des produits fabriqués.
- **Le crédit à la distribution** : il est accordé pour assurer à l'entreprise une distribution de ses produits. Il accroît son rythme de rotation des marchandises ou des produits. Ce crédit est également appelé « crédit à la circulation ».

II.1.3.3 Classification selon les garanties affectées au crédit : en accordant le crédit, l'institution financière doit exiger des garanties de la part de l'emprunteur pour limiter les risques d'insolvabilité. Selon ce critère, on distingue généralement¹⁰ :

- **Le crédit à découvert** : qui est octroyé sans aucune garantie.
- **Le crédit personnel** : garantie par la signature de l'emprunteur et éventuellement celle d'un tiers (cautionnement).

¹⁰ Wauthey E. et Duchesne P., Economie financière, opérations de banque et de bourse, Ed. La Procur.

- **Le crédit réel** : qui est garanti par des biens ou droits immobiliers (hypothèques) ou mobiliers (nantissement de créances, de titres, de marchandises, de factures, de traites, de fonds de commerce ou même de police d'assurance).

II.1.3.4 Classification selon la forme de crédit : selon la forme, le crédit prend deux formes :

- **Le crédit commercial** : accélère la circulation des marchandises et économise l'emploi de l'argent. Les ventes à court terme sont souvent financées par ce crédit.
- **Le crédit bancaire** : est l'opération par laquelle le banquier met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de restituer le principal plus les intérêts après une durée convenue. Il nous faut augmenter aussi que cette catégorie de crédit est celle accordée par les coopératives.

II.1.3.5 Classification selon le bénéficiaire : nous avons le crédit privé et le crédit public, on parle de :

- **Crédit privé** : lorsque l'emprunteur est une entreprise privée ou particulière.
- **Crédit public** : si l'emprunteur est l'Etat (gouvernement) ou encore une collectivité publique.

II.1.4 La typologie de crédit bancaire

Il existe quatre types de financement :

II.1.4.1 Le financement de l'exploitation

Les crédits d'exploitation sont des crédits à court terme (quelques mois maximum), accordé habituellement par les banques ou des fournisseurs aux entreprises, permettent de financer des actifs circulants plus précisément les valeurs d'exploitations, les besoins de production et de commercialisation, de la fabrication, financement des approvisionnements, travaux en cours, créance sur clients...etc.

Le remboursement d'un crédit d'exploitation, dont la durée est généralement d'une année, pouvant cependant atteindre deux ans, est assuré par les recettes d'exploitation.

On distingue deux grandes catégories de crédits d'exploitation : les crédits par caisse, les crédits par signature.

- A. Le Crédit par caisse (ou directe) :** ce sont des crédits qui se traduisent par une mobilisation immédiate des capitaux, on distingue deux catégories : crédits par caisse globaux, crédit par caisse spécifique.
- ✓ **Les Crédits par caisse globaux (trésorerie) :** ils servent principalement à pallier les insuffisances momentanées du fonds de roulement à couvrir le besoin en fonds de roulement. L'utilisation de ce type de crédit se fait par le débit du compte courant de l'emprunteur. Ils peuvent se présenter sous plusieurs formes : La facilité de caisse, Le découvert, Le crédit de compagnie, Le crédit relais.
 - ✓ **Les crédits par caisse spécifique :** à la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifiques participent généralement au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client dont le poids peut être particulièrement lourd pour l'entreprise.

Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont liées directement à l'opération de crédit, contrairement aux crédits de trésorerie où les garanties sont généralement accessoires. Ils peuvent se présenter sous plusieurs formes d'avance sur marchandises, d'avance sur marché public, d'avance sur titres, d'avance sur facture administrative, et Le factoring (ou affacturage) et l'escompte.

- B. Les crédits par signature :** appelés également crédits indirectes, ne nécessitent pas un décaissement de fonds, la banque ne fait que prêter sa signature en s'engageant à honorer une dette de son client en cas de sa défaillance. Le but recherché par le client en sollicitant la signature de la banque est de différer certains paiements exigés immédiatement, et accélérant la rentrée de fonds. Il se définit comme un engagement donné par la banque sous forme d'une acceptation, d'un aval, d'une caution.

l'aval : c'est un engagement donné sur un effet de commerce, par une personne appelée avaliste ou avaliseur, en vue de garantir le paiement de cet effet¹¹.

¹¹ Bouyakoub. F « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah, édition Alger 2000, pages, 252,253.

_ **L'acceptation** : c'est l'engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance.

_ **Les cautions** : les cautionnements est l'engagement par signature de la part d'un banquier sur un acte appelé contrat de cautionnement, de payer pour le débiteur si celui-ci s'avérait défaillant.

II.1.4.2 Le financement de l'investissement

L'investissement peut être défini comme étant une opération qui entraîne une transformation de ressources à un projet industriel ou financier. Dans l'espoir d'en retirer des gains sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise. Le crédit d'investissement est le crédit qui finance la partie haute du bilan (actif immobilisé du bilan), les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

Les crédits d'investissement se substituent en crédit à moyen terme et en crédit à long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit-bail (leasing).

II.1.4.3 Le financement du commerce extérieur

Les opérations effectuées avec l'étranger, appelées opérations du commerce extérieur, Selon le niveau d'activité, ainsi que le degré d'ouverture de leur économie, tous les pays du monde entretiennent des relations commerciales avec l'extérieur. La croissance continue de ces relations, qui se matérialisent par des échanges de différentes natures, a amené les banques à s'appliquer d'avantage afin de contribuer au développement et d'en tirer profit. Dans ce cadre, les banques mettent en place diverses et multiple techniques de commerce extérieur qui sont destinées à financer, soit les importations ou les exportations.

- **Le financement des importations** : la principale technique utilisée est celle du crédit documentaire, le crédit documentaire est bien sur un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de documents par l'exportation justifier ainsi avoir chargé cette marchandise sur un moyen de transport en partance vers l'Algérie.

- **Le financement des exportations** : il existe plusieurs formes de crédit en matière de financement des exportations:
 - ✓ **Crédit acheteur** : ce type de crédit est un prêt direct à moyen ou à long terme consenti par la banque de l'exportateur à l'acheteur étranger pour lui permettre de payer comptant son fournisseur étranger.
 - ✓ **Crédit fournisseur**: est une forme de crédit dans laquelle le banquier consent à l'exportateur soit des crédits de préfinancement lui permettant de rassembler les biens à exporter, soit des crédits lui permettant de mobiliser, après livraison sa créance née sur l'acheteur étranger et qui peuvent avoir une durée qui ne saurait excéder 18 mois pour le court terme, 7 ans pour le moyen terme et un délai plus de 7ans pour le long terme.

II.1.4.3 Les crédits aux particuliers

La distribution de ce genre de crédits est conditionnée par l'existence d'organismes spécialisés de crédits et d'une réglementation en la matière, chose qui ne relève pas l'ampleur voulu en Algérie. Aussi, également un niveau de vie favorable garantissant une capacité de remboursement des crédits. Un particulier est tout simplement un salarié, dans l'étude de dossier de crédit à un particulier, il faut se rendre compte d'un certain nombre d'éléments : profession, âge, revenu patrimoine et garantie fournie..., Les variétés de ces crédits sont nombreuses à savoir¹²: les Crédits pour acquisition de bien durable, Prêts personnels, les crédits spéciaux (à taux bonifié), les Crédits à la consommation.

II.2 Les risques de crédit

Les risques bancaires sont nombreux et divers, l'activité d'octroi de crédit ou de prêt constitue pour les institutions financières bancaires la principale source de revenus, mais il s'agit aussi de l'activité la plus risquée, s'ils sont mal gérés, entraînent des effets funeste non seulement pour ces institutions, mais aussi pour le système financier auquel elles appartiennent.

II.2.1 Définition du risque de crédit¹³

¹² Bouyakoub. F. L'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, Alger 2000.

¹³ Michel Mathieu , L'exploitation bancaire et le risque de crédit , Ed revue banque éditeur 1995.

En effet, Le risque est inséparable de métier du banquier, il est son quotidien. Son quotidien malgré lui, où toute prise de risque consciemment réalisée va de pair avec l'espoir qu'il ne se matérialise pas et qu'il reste hypothécaire.

Le risque de crédit est le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette convenu avec le débiteur.

II.2.2 L'origine de risque de crédit

L'origine du risque crédit est donc propre à l'entreprise, mais qui se transfère à la banque en raison des relations commerciales. Il importe au banquier de reconnaître ses différents risques et de les analyser à l'occasion de chaque opération de crédit, Cette origine prend deux formes:

- **Les risques liés à l'entreprise elle-même :** les risques qui peuvent provenir de l'entreprise elle-même tiennent essentiellement à la moralité et la capacité technique de son dirigeant, sa structure financière, sa situation commerciale et industrielle et son climat social.
- **Les risques tenant à l'environnement externe:** les risques provenant de l'environnement externe à l'entreprise sont liés généralement à la conjoncture économique, politique et sociale, le secteur d'activité dont lequel elle évolue, et les phénomènes naturels.

II.2.3 Les types des risques

Il existe généralement quatre types de risques :

II.2.3.1 Le risque d'insolvabilité : c'est le risque majeur, appelé également « risque de défaut » ou « risque de non remboursement » ou « risque de contrepartie », ainsi « risque d'insolvabilité de l'emprunteur », qui est selon MOODY'S¹⁴ est « tout manquement ou tout retard sur le paiement du principal et/ou des intérêts », il est du à la défaillance possible des agents avec lesquels elles se sont engagées et qui continuent des contrepartie (client, établissement de crédit).

II.2.3.2 Le risque d'immobilisation : appelé également « risque d'illiquidité », Selon J.Bessis (1995, p16-17) « le risque de liquidité est celui de disposer de liquidités bancaires

¹⁴ Agences de notation financière globales : Moody's, Standard & Poor's et Fitch.

insuffisantes, c'est-à-dire les actifs liquides disponibles ne semblent pas suffisant pour faire face à des besoins inattendus. Dans cette optique la liquidité est plutôt un coussin de sécurité pour gagner du temps en présence de difficultés ». Ce risque peut résulter d'un retrait massif de dépôts ou d'un retard dans un remboursement d'une échéance ou un décalage entre les décaissements et les encaissements qui traduisent une perte de confiance dans le système bancaire.

II.2.3.3 Le risque de change : l'octroi d'un prêt en devise fait naître un risque de change, provenant des fluctuations de cour de la monnaie locale par rapport aux devises. Une hausse du cours de change se traduit par un gain de change, et une baisse par une perte.

II.2.3.4 Le risque de taux d'intérêt : c'est la situation où le prêteur ou l'emprunteur est soumis à une variation du taux d'intérêts. Pour le banquier, entant que prêteur, le risque de plus ou moins persiste dans les deux cas. Si le taux d'intérêts augmente, le client qui a emprunté des fonds aura des frais financiers supplémentaires à supporter, ce qui va diminuer le résultat de son activité et donc la diminution de ses capacités de remboursement, surtout si le client a contracté des emprunts dans d'autres banques.

Dans le deuxième cas, si le taux d'intérêts diminue, cela implique une rémunération moins importante que celle souhaitée par le banquier .Pour y échapper, le banquier anticipe sur l'évolution du marché, leurs emplois à leurs ressources en taux et en durée mais également en fonction des conditions dont ils sont assortis (taux fixes, taux variables).

II.3 Les garanties de crédit¹⁵

L'octroi du crédit comporte inévitablement des risques, le banquier recueille des garanties qui lui servent de couverture de sécurité en cas de réalisation de ces risques.

II.3.1 La définition de la garantie

La réussite de l'opération octroi de crédits doit être couverte par des garanties, la banque doit toujours imaginer tous les moyens capables de lui assurer une meilleurs sécurité, pour cette raison le banquier consiste à demander des garanties à son client qui constitue aussi un moyen pour le banquier de se prémunir contre le risque du crédit. Nous estimons que le moyen de

¹⁵ Kalilou N'diaye leçon de technique bancaire HETEC Bamako 2009.

prévention le plus efficace est l'étude de la situation passée, présente et future de l'entreprise emprunteuse.

Toutefois il existe d'autres moyens complémentaires à l'étude de dossier dont les plus importants sont: suretés personnelles, Les suretés réelles.

- **Suretés personnelles :** se définit comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval.
- **Les suretés réelles:** les suretés réelles permettent de réserver un ou plusieurs actifs mobiliers ou immobiliers appartenant au bénéficiaire du crédit ou à une tierce personne à la garantie de l'emprunt contractée auprès de la banque prêteuse en faisant naître au profit de cette dernière une cause dite «cause de légitime préférence ».

Section III : L'évolution du système bancaire Algérien (S.B.A)

Cette section portera sur l'analyse des systèmes bancaires algériens, couvrant la période qui va de l'indépendance, permettant ainsi de nous donner un aperçu sur le contexte dans lequel a évolué la banque depuis l'indépendance à ce jour, le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs phases.

III.1 La définition de système bancaire¹⁶

Le système bancaire est défini comme étant l'ensemble des banques d'une même zone monétaire qui forment un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire.

Ainsi, le système bancaire est un instrument primordial par lequel les décideurs de la politique économique peuvent évaluer la santé des entreprises, le marché monétaire, le commerce extérieur, la dette (publique et privée) et l'investissement, en général¹⁷.

¹⁶ Guy Caudamin et J.M p : 123.

¹⁷ M.Lacheb 5,2000, Droit bancaire , IMAG. Alger, p 01.

III.2 Le S.B.A durant la période de gestion administrative de l'économie

L'Algérie a mis en place depuis l'indépendance jusqu'en 1988 différents règlements en matière bancaire, permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés.

Le système bancaire algérien est le reflet des choix du modèle de développement et du système économique, on peut découper l'économie de l'Algérie indépendante de manière sommaire dans les périodes suivantes :

III.2.1 A la vielle de l'indépendance

Le système bancaire se composait de filiale des banques étrangères implantées au nord du pays, notamment dans les villes portuaires leur finalité d'assurer les opérations bancaires et financières nécessaires aux transactions commerciales.

III.2.2 De l'indépendance à 1966

Une fois l'indépendance acquise, l'Algérie récupère sa souveraineté monétaire et le droit d'émettre sa propre monnaie, par la création du dinar algérien « DA » et l'institut d'émission ; c'est la banque centrale d'Algérie « BCA » les premières actions vont dans le sens , à partir d'institution existantes visant la mise en place de nouveaux instruments , la caisse algérienne de développement « CAD » va être chargée du financement du développement, et l'autre la caisse nationale d'épargne et de prévoyance « CNEP » va s'occuper de la mobilisation de l'épargne.

Les banques	La création	Le rôle
La BCA	- créée par la loi n°62-144 du 13 décembre 1962	- de la banque des banques ; - exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire ; - de direction et de surveillance du crédit ; - la gestion des réserves de change ; - accorde des crédits directs au trésor public sous forme d'avances.
La CAD	- créée par la loi n°63-165 du 7 mai 1963	- La mission de la banque d'investissement, en accordant des crédits à moyen et à long terme par la réalisation des plans et programmes de développement ; - aider les entreprises publiques algériennes dans leur démarrage, et soutenir, conseiller et gérer des différentes entreprises ; - la mission d'intermédiation financière en intervenant sur le marché financier et exercer toutes opérations sur les valeurs mobilières, et sur le marché des changes et gestion des avoirs en devises ; - elle gère le budget d'équipement de l'Etat.
La CNEP	- créée par la loi n°64-227 du 10 août 1964	- la collecte de l'épargne par les revenus moyens destinée à la construction du logement ; - la collecte de l'épargne et le financement de l'habitat.

III.2.3 La période allant de 1966 à 1970

Durant cette période, l'Algérie a opté pour la création d'un système bancaire classique composé des banques commerciales algériennes, qui pour la plupart ont vu le jour à la faveur des mesures de reprise des banques étrangères décidées durant cette période (nationalisation des banques étrangères).

Ce système bancaire classique sera achevé par la création de la banque nationale d'Algérie « BNA » et du crédit populaire d'Algérie « CPA », et la transformation des banques privées étrangères en banques nationales.

Les autorités algériennes ont décidé en 1966 et 1967 de nationaliser les banques étrangères encore en activité en Algérie en créant trois grands établissements :

Les banques	La création	Le rôle
La BNA	- créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966	- financer le secteur agricole et les grandes entreprises.
Le CPA	- crée par l'ordonnance N°66-366 du 29 décembre 1966	- financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, les professions libérales ; - financement des PME.
La BEA	- créée par ordonnance du 19 octobre 1967	- le développement des relations bancaires et financières avec l'extérieur.

III.2.4 La période allant de 1970 à 1978

Suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussés à confier à partir de 1970, aux banques primaires, la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques.

Cette nouvelle vocation attribuée au système bancaire algérien impliquait nécessairement, la réorganisation de toutes les structures financières du pays (la réforme de 1970).

III.2.5 La période allant de 1978 à 1982

En 1978, le système bancaire algérien affecte le financement des investissements dits « stratégiques » au Trésor public, sous forme de concours remboursables à long terme. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités (transport et services).

La loi de finance de 1982 fait introduire une nouvelle doctrine. L'intervention des banques primaires dans le financement des investissements publics devrait obéir aux critères de rentabilité financière.

En ce qui concerne le secteur privé, le secteur bancaire intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissement. Ce secteur à tendance à s'autofinancer¹⁸.

III.2.6 La période allant de 1982 à 1986

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires : la première étant la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) et la seconde il s'agit de la banque de développement local (BDL).

Les banques	La création	Le rôle
La BADR	- créée par décret du 13 mars 1982, à partir de la restructuration de la BNA	- la mise en place de nouveaux mécanismes pour le financement des activités agricoles et agro-industrielles.
La BDL	- créée par décret du 30 avril 1958, auprès restructuration du CPA	- le financement des collectivités publiques, des entreprises économiques locales et généralement les PME/PMI.

III.2.7 La période allant de 1986 à 1990

Cette période est caractérisée par l'apparition de la loi n°86-12 août 1986 portant sur le régime de banques qui a marqué l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

Il est important de relever, que cette loi n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, car « *le*

¹⁸ Benhalima Ammour, op. Cite, page 24.

« système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit »¹⁹

III.3 Les réformes du système bancaire Algérien et la transition vers l'économie de marché

La réforme du système bancaire algérien et la transition vers l'économie de marché se sont faites en différentes étapes dans le temps :

III.3.1 La loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit (L.M.C)

La réforme de 1990 s'inscrit dans la perspective d'une économie de marché car elle est la réforme moderne et centrale du système bancaire algérien. Elle propose un nouveau modèle bancaire qui ne se conçoit que dans une économie d'un marché évolué et elle s'intègre dans le dispositif législatif du système monétaire et financier.

Cette loi fut chargée de la réalisation de ces objectifs.

✓ Les objectifs de la loi bancaire N° 90-10

La Loi bancaire N° 90-10 constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées par les autorités publiques de notre pays. En effet, il est attendu de ces réformes un désengagement de la part de l'Etat, au profit des entreprises. Cette loi vise plusieurs objectifs à savoir :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire ;
- Réhabiliter le rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit ;
- Rétablir la valeur du dinar algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères ;
- Encouragement des Investissements Etrangers.

¹⁹ A.R.HADJ-NACER, les cahiers de la réforme, Vol. N° 4, éditions ENAG, 1990, page 13.

III.3.2 L'ordonnance Bancaire N° 01- 01 du 27 Février 2001 Modifiant et Complétant la Loi Bancaire N° 90 – 10 du 14 Avril 1990 Relative à la Monnaie et au Crédit

Les modifications apportées par l'Ordonnance Bancaire N° 01-01 se concentrant uniquement sur les dispositions relatives au CMC (le conseil de la monnaie et du crédit).

Ces modifications ont pour principal objectif de dissocier la composition et les fonctions du CMC. En effet, les aménagements apportés à la Loi Bancaire N° 90- 10 ont été introduits par l'Ordonnance Bancaire N° 01 – 01 et ayant pour objet principal de scinder le CMC en deux organes :

1. Le Premier Organe est constitué du Conseil d'Administration de la Banque d'Algérie qui est constitué du conseil d'administration, qui est chargé de l'administration et de la direction de la Banque d'Algérie.
2. Le Deuxième Organe est constitué par le CMC, qui est chargé de jouer le rôle d'autorité monétaire.

III.3.3 L'ordonnance Bancaire N° 03 - 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit

L'ordonnance Bancaire N° 03-11 est intervenue après que notre pays ait expérimenté les premières défaillances de nos jeunes banques nationales privées à savoir la BCIA et El Khalifa Bank. En effet, les défaillances bancaires ont toujours généré un double effet dans tous les pays du monde.

Premièrement, une crise de confiance dans le secteur financier privé. Deuxièmement, un renforcement et un resserrement de l'environnement législatif et réglementaire de l'activité bancaire.

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) vient d'adopter un règlement restrictif pour la création de nouvelles banques privées et l'installation de succursales bancaires en Algérie.

C'est la deuxième fois que les autorités procèdent au durcissement de la réglementation bancaire. A travers l'ordonnances 2003 – 11, l'objectif recherché étant l'émergence d'un système bancaire moderne qui réponde aux besoins de l'économie nationale.

III.3.4 L'ordonnance Bancaire N° 10 – 04 du 26 Aout 2010 Modifiant et Complétant l'ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit

L'ordonnance Bancaire N° 10- 04 du 26 Août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N° 03 – 11 relative à la monnaie et au crédit, a introduit de nouveaux durcissements concernant la législation réglementant l'activité des banques étrangères installées en Algérie.

III.4 Le système bancaire algérien dans la période actuelle

A ce jour, le système bancaire algérien compte 20 banques commerciales publiques et privées aux côtés de la Banque centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, trois caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire... Les 1200 agences des réseaux bancaires restent toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99 %. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assument aujourd'hui des activités de type universel.

Ainsi, le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type leasing ou capital-risque. La Banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement.

Le secteur public dispose aujourd'hui d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères qui souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes²⁰.

Le secteur bancaire s'est vu également élargi aux banques et établissements financiers étrangers. Le règlement n°91-10 du 14 août 1991 fixe les conditions d'ouverture de bureaux et représentation de banques et établissements financiers étrangers. On distingue alors deux catégories d'établissements : les banques et les établissements financiers.

²⁰ www.Bank-of-algerien.dz/06-03.doc, consulté le 2/12/2013.

III.4.1 Les banques

Le secteur bancaire est actuellement constitué des banques publiques et des banque privées :

- **Les banques publiques** : elles ont joué un rôle prépondérant dans le cadre du développement de l'économie algérienne, ainsi le secteur bancaire est constitué de sept banques, dotées à partir de 2004, du statut de sociétés par actions²¹ :

La Banque Nationale d'Algérie (BNA), Le Crédit populaire d'Algérie (CPA), La Banque Extérieure d'Algérie (BEA), La Banque de développement Local (BDL), La Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR), La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP), La banque Algérienne de Développement (BAD).

- **Les banques privées** : la LMC a consacré dans ces articles un cadre pour les banques privées et étrangères, pour l'exercice de leur fonction. On cite :

La Banque El Baraka, La City Bank, Union Bank (UB), Arab Banking corporation (ABC), Mouna Bank, La Société Générale Algérie (SGA), La Compagnie Algérienne de Banque (CAB), Natéxix El Amana-Bank, Algérien International Bank (AIB), La Banque Générale Méditerranéenne (BGM), Al Royan Bank, La banque nationale de Paribas Al Djazair (BNP PARIBAS), La banque du Maghreb pour l'investissement et le commerce (BMIC), La Housing Bank for Trade and Finance, Algeria Gulf Bank (AGB), Arco Bank, La Trust Bank Algeria.

III.4.2 Les établissements de crédits

La LMC de par son article 115, définit l'établissement financier comme de personnes morales qui effectuent, à Titre de profession habituelle et principalement, les opérations de banque, à l'exception de la perception des fonds du public au sens de l'article 111 de la loi.

Les établissements financiers ont un caractère spécail.ils remplissaient deux fonctions :

- Octroi de financement spécialisées ou prise de participations dans des projets et des entreprises ;
- Offre de garanties appropriées afin de permettre aux banques des s'engager davantage dans le financement de l'économie et de minimiser les risques d'insolvabilité.

²¹ Voir Règlement n°04-01 du 4 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

Parmi les établissements financiers, on distingue :

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA), la Société Financiers d'Investissement, de Participation et de Financement (SOFINANCE), la société de refinancement hypothécaire(CRH), Financière Algéro-Européenne de Participation(FINALEP), la Caisse de Garantie des Marché Publics (CGMP), la Caisse Algérienne d'Assurance et de Garantie des Explorations(CAGEX), la Société de Garantie du Crédit Immobiliers(SGCI).

Conclusion du chapitre

Les besoins de financement des agents économiques sont de nature différente. L'ingéniosité du banquier étant caractérisée par la création des produits bancaires, adaptés à chaque besoin, qui peuvent être conjoncturels ou structurels. Cependant le recours à ce mode de financement « intermédiaire » comporte une panoplie de risques dans les dimensions peuvent affecter les deux parties prenantes de ce financement. De ce fait les banques doivent améliorer au même titre que leurs produits et leurs techniques de ciblage de la clientèle, leur gestion de risque pour un couple rentabilité / risque plus performant.

Le système bancaire algérien comme nous l'avons constaté, est un système évolutif dans un contexte de globalisation, d'ouverture économique et d'intégration de nouveaux acteurs privés et étrangers. Le paysage bancaire nationale actuel s'est revêtit d'un autre aspect caractérisant son ouverture à savoir la libéralisation du secteur bancaire et l'ensemble des lois favorisant la concurrence entre établissements financiers d'une part et l'installation des acteurs étrangers considéré comme un revirement majeur dans la politique national d'autre part.

Chapitre II

Le monde des PME est un monde très vaste, ces petites et moyennes entreprises constituent la base du tissu économique algérien. Numériquement de loin les plus nombreuses, elles participent de manière positive à la croissance économique, à la création d'emplois et au développement régional et local. Ce poids des PME est lié à leurs atouts intrinsèques caractérisés par une flexibilité et une souplesse des structures de gestion et de production, Nul ne peut douter du rôle important de la PME dans le développement économique et social des pays à travers le monde. Le financement de ces dernières revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent.

Pour mieux comprendre la problématique de financement des PME, nous allons diviser notre travail en trois sections, la première sera portée sur les notions générales des PME et la seconde se basera en premier lieu sur les modalités de financement et en second lieu sur ces forces et faiblesses et la relation existante entre la banque et la PME, et enfin une dernière section qui portera le titre de la PME dans le contexte Algérien.

Section I : Définition et création de la PME en générale

I.1. Origine des petites et moyennes entreprises

La PME a existé d'abord sous forme d'ateliers d'origine artisanale, mécanisés, agrandis tant par les investissements que par l'embauche d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et hiérarchisée.

Elle a été le point de départ de la fortune industrielle du Japon moderne et y constitue encore un secteur productif en raison de la vitalité des patrons et de l'existence d'une main d'œuvre moins chère mais suffisamment qualifiée.

Aux Etats-Unis d'Amérique, les PME se sont répandues entre les deux guerres mondiales, à la suite de la loi anti-trust²², et le système de la sous-traitance s'en suivit.

D'autre part la crise économique qu'a connue l'Europe occidentale, si elle s'est bâtie en premier lieu sur les grandes entreprises industrielles, entraînant la faillite d'un grand nombre d'entre elles, a donné un regain de faveur aux petites et moyennes unités.

En Algérie, il faudra remonter à la fin des années quatre-vingt (80) pour déceler les prémices d'une politique favorable au développement des PME notamment privée qui a évolué dans

²² Le Sherman antitrust acte loi américaine datant de 1890.

le temps particulièrement, depuis 1995. Celui-ci a été remarquable dans la période allant de 1995-2000 Ou un taux Annuel de Croissance de 22% .

I.2 Définition des petites et moyennes entreprises

Ils existent plusieurs définitions des PME élaborées selon différents contextes, et nous prendrons la définition de Jacques LOBSTEIN²³ qui dit que : « certaines entreprises, sont gérées par un seul homme. C'est lui qui assume la totalité des responsabilités de gestion ; il n'est entouré que d'exécutants. Cette considération n'est pas amoindrie par le fait qu'il a sous ses ordres quelques individus qui ont des responsabilités de commandement... on pourrait appeler ces entreprises, des entreprises « patronales ». Il est indéniable que, tant au point de vue chiffre d'affaire qu'au point de vue effectif, elles connaissent une limite supérieure qu'il resterait à définir par enquête »

Cette définition reste une définition parmi d'autres car chaque auteur et chaque pays décrit la petite et moyenne entreprise selon les critères qui leur sont propres.

Néanmoins, nous retiendrons les critères retenus à la fois par la majorité des pays y compris l'Algérie et ceux retenus par les autres, à savoir l'effectif des employés, le chiffre d'affaire, le bilan annuel et le dirigeant. Ces critères nous permettront ainsi de délimiter notre objet d'étude.

Afin de mieux cerner la définition et la notion de la pme nous allons nous baser sur deux importantes approches à savoir l'approche de délimitation de la PME à base de critères endogène et exogène à l'entreprise.

I.2.1 Analyse de démarcation de la pme en fonction des critères internes à l'entreprise

De cette approche naissent deux sous-approches : l'approche descriptive dite aussi approche quantitative, et une approche analytique dite à son tour approche qualitative.

I.2.1.1 L'approche descriptive de la PME

C'est une vision purement néoclassique de l'entreprise. Elle se refuse de pénétrer à l'intérieure de la «boite noire » vue qu'elle ne touche qu'aux éléments apparents de la firme.

Elle se base sur trois grands critères qui, à savoir :

²³ LOBSTEIN Jacques ; « organiser, commander, structurer : les trois impératifs du gouvernement de l'entreprise », Ed d'organisation, France, 1963

❖ Le nombre d'effectifs employés

Le nombre d'effectifs employés est considéré comme l'un des critères les plus spécifiques pour identifier une PME elle permet de distinguer entre trois catégories d'entreprises :

Les « très petites entreprises » (TPE), qui sont considérés et définies comme toutes les unités employant (1) un à neuf (9) salariés ; on trouve aussi les « petites entreprises » (PE), dont le nombre de salariés varie entre dix (10) et quarante-neuf (49) employés ; et en derniers les « moyennes entreprises » (ME), qui sont quand à elles définit comme toutes les firmes qui emploient cinquante (50) a quatre cent quarante-neuf (499) employés. ²⁴

Toutefois, la prise en considération du nombre d'employés pose de légers désagréments a cause de la difficulté de comptabiliser les emplois a temps partiels et les membres (de la famille) non rémunérés. Et aussi pour la différenciation des secteurs d'activités, vu qu'une Entreprise peut être décrite comme grande dans un secteur et être considérée comme petite dans un autre secteur sachant que le nombre d'effectif total est identique.

❖ Le Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaire peut paraître comme le seul critère financier essentiel reflétant l'importance et le poids de l'entreprise.

Cependant, cette corrélation n'est pas évidente car elle dépend du stade de vie du produit ainsi que de la conjoncture économique.

La Small business administration (S.B.A)²⁵ : américaine, prend en considération le volume des ventes mais ce critère diffère selon les activités et les objectifs poursuivis par les firmes.

²⁴ WITEWULGHE, « la PME : une entreprise humaine », de Boeck, paris, 1998, p 23-26

²⁵ SBA : agence indépendante du gouvernement américain, crée suite a la loi de 1953.

Tableau 1 : Critères de la Small Business Administration

Groupe d'industries	Critères selon l'industrie	Intervalles de limites
Commerce de gros	Travailleurs occupés	Moins de 100
Commerce de détail	recettes maximales annuelles	De 5 a 2 millions de \$, selon les sous secteurs
Construction	recettes maximales annuelles	De 7 a 17 millions de \$, selon les sous secteurs
Manufacture	Travailleurs occupés	De 500 a 1500 \$ selon les sous secteurs
Transports	recettes maximales annuelles	De 1 a 25 millions de \$ selon les sous secteurs
Extraction	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	Moins de 500 o moins de 5 millions de \$selon les sous secteurs
Agriculture	recettes maximales annuelles	De 0.5 a 9 millions de \$ selon les sous secteurs
Services	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	De 500 a 1500 o de 3.5 a 21.5 millions de \$ selon les sous secteurs

Source : R. WITTERWULGHE, « *La PME : une entreprise humaine* », De Boeck, Paris, 1998, p26.

La considération du critère de chiffre d'affaire présente des inconvénients il a le désavantage d'être soumis aux fluctuations monétaires (inflation), de dépendre de cycle de vie du produit et enfin, il est influencé par le secteur d'activité et de l'intensité capitalistique. Quant à la commission européenne, elle considère deux aspects quantitatifs a savoir le chiffre d'affaire et total du bilan.

Tableau 02 : Les critères de la commission européenne du 6mai 2003

	Effectifs	Chiffre d'affaire	Total du bilan
Micro entreprise	Moins de 10	Inférieur ou égale à 2 millions d'Euros	Inférieur ou égale à 2 millions d'Euros
Petite entreprise	Inférieur à 50	Inférieur ou égale à 10 millions d'Euros	Inférieurs ou égale à 10 millions d'Euros
Moyenne entreprise	Inférieur à 250	Inférieur ou égale à 50 millions d'Euros	Inférieur ou égale à 43 millions d'Euros

Source : Recommandation n° 2003/361/EC du 6 mai 2003 de la Commission Européenne » - journal officiel des communautés européennes (JOCE) n° L.124 du 20 mai 2003.

❖ Le capital social engagé

Le capital social, ou plus simplement le capital, désigne toutes les ressources en numéraire et en nature définitivement apportées à une société anonyme par ses actionnaires au moment de sa création (ou d'une augmentation de capital). Il correspond à la valeur nominale de l'ensemble des actions.

D'après la commission Les seuils liés au chiffre d'affaire et au total du bilan seront révisés tous les quatre ans afin de tenir compte d'éventuelle fluctuation de l'économie.

L'approche quantitative est une approche simpliste, elle est opérationnelle quand il s'agit de réaliser une étude sur les PME. Néanmoins, ses fondements sont loin d'être toujours vérifiés.²⁶

I.2.1.2 l'approche analytique

Cette approche est appelée de différentes façons ; approche qualitatif, théorique ou encore socio-économique ceux critère qui essaie d'accéder à l'intérieure de la « boîte noire », accorde une importance particulière sur des degrés divers, sur les éléments distinctifs et caractéristiques d'une entreprise de petite et moyenne dimension et use des critères plus au

²⁶ journaldunet.com

moins différenciés, à notre égard nous retiendrons les points que nous considérons comme étant les plus importants à savoir :

- Le capital humain et son implication dans la gestion de l'entreprise.
- les manœuvres et les buts de la gestion de l'entreprise.

❖ Le capital humain et son implication dans la gestion de l'entreprise

D'après l'encyclopédie de l'économie, les PME sont définies : « comme des entreprises juridiquement et financièrement indépendantes dans lesquelles le dirigeant assume la responsabilité financière, technique et sociale sans que ces éléments soient dissociés ».

Et aussi « la pme est l'entreprise dans laquelle, le chef d'entreprise assume personnellement les responsabilités financières, technique, sociales et morales de l'entreprise ; quel que soit la forme juridique de celle-ci », donc d'après la définition nous pouvons retenir que la PME est considérée comme étant une unité de production ou de distribution, de direction ou de gestion (sous la totale responsabilité d'un dirigeant) qui est lié directement à la vie de cette dernière dont il est souvent propriétaire .

À partir de ces définitions, on s'aperçoit que l'aspect humain est très important, étant donné que le dirigeant a un rôle très précis et déterminant dans une PME.

❖ Les manœuvres et buts de la gestion de l'entreprise

Comme nous avons pu le constater la PME peut être définie de plusieurs manières donc elle peut être considérée comme toute firme dont la technique n'est cartésienne et peu théorisée, et qui a pour objectif la rentabilité qui n'est pas dépendante de sa gestion, qui interprète le ralentissement de la croissance de la PME et qui a comme conséquence le recours aux sources de financement externe ,

Nous pourrions citer l'existence d'autres critères ou caractéristiques qui peuvent être déduits à savoir :

- L'absence des PME de la position de force sur le marché ;
- Pour la PME l'obtention des crédits, et le recours au marché financier reste très difficile ;
- Dépendance aux sources d'approvisionnements du voisinage, ainsi qu'à la collectivité locale à laquelle appartiennent les propriétaires et les directeurs.

Néanmoins les définitions que nous avons vu précédemment sont certes bénéfiques dans la mesure où elles nous permettent de mieux comprendre, et de dresser une liste des caractéristiques de la PME, mais cela reste insuffisant et incomplet.

Donc en conclusion, nous pourrions dire que les deux approches : (quantitative et qualitative) ne nous permettent pas pour autant, de délimiter une définition propre à la PME et de dégager ses Caractéristiques.

I.2.2 Analyse de la démarcation de la pme en fonction des critères externes à l'entreprise

Cette approche contient des critères exogènes à l'entreprise qui acquiescent une classification des PME en catégories plus au moins harmonieux (zorelli, 2006), qui sont :

- L'aspect juridique de l'entreprise ;
- Classement par genre d'activité ;
- Nature du secteur d'activité.

Section II : Le financement des PME

Pour pouvoir bien gérer sa PME il faut pouvoir trouver les bons moyens de financement, ces derniers consistent à allouer des ressources monétaires à une entreprise en vue de réaliser un projet. Les financements mis en œuvre doivent permettre de minimiser le coût de financement tout en assurant l'indépendance et la stabilité financière de l'entreprise, et les principaux moyens de financements peuvent être classés en deux modes : le financement interne, et le financement externe.

II.1 Les modalités de financement des PME

II.1.1 Le financement interne

Ce financement consiste à utiliser ses propres ressources (bénéfice, réserves) pour Financer son activité. Cette forme représente l'autonomie et l'indépendance de la PME envers les tiers, et il se divise en deux catégories :

- L'autofinancement ;
- Le capital propre.

II.1.1 .1 L'autofinancement

L'autofinancement joue un rôle fondamental dans le développement de l'entreprise il constitue un moyen de financement traditionnel des moyennes et petites entreprises ; on peut le définir comme étant une ressource propre de financement générée par l'exploitation de l'entreprise qui reste effectivement à sa disposition et qui lui permet de financer sa croissance, et il prend source des éléments suivant :

➤ **Les réserves** : est la partie des bénéfices annuels qui n'est pas distribuée aux propriétaires de l'entreprise (actionnaires ou associés) mais laissée dans l'entreprise pour améliorer la situation de ses fonds propres. On distingue principalement la réserve légale, statutaire et facultative.

1) **Les réserves légales**²⁷ : La réserve légale est une obligation comptable pour les sociétés de mettre en réserve un montant au moins égal à 10 % de leur capital social. Qui est appelé le fond de réserve, Ce prélèvement est obligatoire, et a pour rôle de maintenir la fixité du capital et donne ainsi une garantie supplémentaire aux créanciers de l'entreprise. Cette réserve peut (suite d'une augmentation du capital) être transformée en capital social et peut servir à éponger une perte.

2) **Réserves statutaires ou contractuelles**²⁸ : elles résultent d'un contrat et dans le cas des sociétés anonymes elles résultent des statuts. Ces réserves sont constituées à l'occasion de l'affectation des bénéfices, elles ne peuvent être distribuées qu'avec l'accord de l'assemblée générale extraordinaire.

3) **Réserves facultatives**²⁹ : Il s'agit de réserves dont le montant est laissé au libre choix, des associés réunis en assemblée générale ; elles ne sont pas prévues par la loi, par les statuts ou par les clauses contractuelles.

➤ **Les amortissements**³⁰ : sont définis comme étant la perte de valeur inéluctable d'un élément d'actif au cours de sa durée de vie, du fait de son usure ou de

²⁷ comptabilite.ooreka.fr.

²⁸ Ali Elamry « financement des PME au Maroc : contraintes et perspectives »2007, Université ESC Toulouse.

²⁹ assistant-juridique.fr, reserves.jsp.

³⁰ idem

son **obsolescence**, Il permet de corriger l'évaluation des immobilisations qui a été faite au titre de l'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

- **Les provisions :** les fonds résultant de la provision ne demeurent pas à la disposition de l'entreprise (en cas d'une période d'incertitude qui affecte la dépréciation de valeur d'un actif). Il existe une panoplie de type de provisions à savoir :
 - ✓ Les provisions pour investissement qui a comme délai : 5 ans.
 - ✓ Les provisions pour hausse de prix.
 - ✓ Les provisions pour fluctuation des cours considérées dans leur intégralité comme des fonds propres.

II.1.1 .2 Le capital propre apporté

C'est la principale ressource de financement de la PME et se définit comme étant des fonds qui sont à sa disposition de façon permanente jusqu'à sa liquidation. Et leurs principales ressources proviennent des apports des associés, des bénéfices non distribués et des corrections d'évaluation de l'actif. C'est la situation nette comptable.

- **Les formes d'augmentation des capitaux propres :** l'augmentation du capital peut être de plusieurs façons et la modification qu'elle apporte à la structure financière de l'entreprise est différente selon qu'elle a pour objet un apport en numéraire, un apport en nature.
- **Par apport au numéraire**³¹: l'entreprise émet de nouvelles actions au profit des apporteurs ou d'augmenter la valeur nominale des anciennes actions. À ce titre, les anciens actionnaires auront droit à un droit préférentiel de souscription et peuvent ainsi souscrire à de nouveaux titres proportionnellement à leur participation dans le capital, il permet aux sociétés de renforcer les moyens financiers propres en les adaptant à leurs besoins en équipement, de s'assurer une certaine autonomie financière, d'augmenter le crédit auprès des tiers et des banques et aussi la possibilité d'emprunt.
- **Par apport au nature:** c'est un apport sous forme de biens mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, il permet non seulement une augmentation du passif, mais aussi de l'actif par l'augmentation des différents emplois que représentent les biens apportés. elle assure aux PME un financement indirect de leurs activités en leur

³¹ petite-entreprise.net, modalités d'augmentation du capital social d'une entreprise.

permettant à la fois, l'augmentation ou le renforcement des capitaux propres apportés déjà et l'augmentation de l'actif de l'entreprise.

II.1.2. Le financement externe

Le financement interne reste généralement insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins de l'entreprise, et pour faire face à ses besoins de financement, les PME recourent généralement à des capitaux externes pour s'équiper, ces derniers sont variés et hétérogènes quand à leur origine, ils comprennent essentiellement l'emprunt bancaires, les emprunts obligatoires et le crédit bail.

II.1.2. 1 L'endettement bancaire

Le banquier est considéré comme étant première source de financement externe cette situation s'explique par plusieurs facteurs. Telle-que la taille de la PME, rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers et à leur produit ainsi que le recours direct au marché des capitaux implique des coûts de transaction fixe et variable supplémentaire tels que des commissions de courtage, les taxes, des coûts de publicité et d'impression des titres et des coûts résultant des contraintes légales d'information et de publicité, ces coûts constituent des barrières d'entrée pour les PME.

L'établissement bancaire joue un rôle important dans le financement des entreprises vu qu'elle intervient à tous les moments clés, depuis la création jusqu'au financement des investissements importants, en passant par les facilités de trésorerie ou l'accompagnement de programmes de développement à l'exploitation donc la banque est un partenaire nécessaire pour l'entreprise,

Les entreprises sollicitent les moyens de financement en fonction de besoins qu'elles éprouvent. Parmi les solutions proposées par les banques, il existe plusieurs crédits pour financer un projet d'investissement, mais avant tout financement la banque doit faire recours à une étude de dossier en étudiant la rentabilité du projet et du niveau d'endettement de l'entreprise. L'existence de fonds propres suffisants conditionne l'octroi d'un prêt, et les conditions dans lesquelles il est accordé (taux d'intérêt, sécurité prise,...etc.).

En outre l'emprunt est plus avantageux d'un point de vue fiscal que l'ouverture au capital. Les dividendes font l'objet d'une double taxation, tandis que les charges d'intérêts déductibles, ce qui réduit le coût réel de l'emprunt.

L'endettement semble donc être un instrument financier plus flexible et moins contraignant que l'ouverture du capital, particulièrement si l'entreprise a déjà atteint son stade de maturité, car le prêteur disposera alors d'une information plus complète.

En Algérie, le recours des emprunteurs au marché bancaire est beaucoup plus une obligation qu'un choix.

II.1.2.2 Le crédit bail ou leasing

Le leasing ou le crédit bail est une technique de financement par laquelle la société de leasing achète simplement un bien déterminé suivant les indications spécifiques du futur locataire et le lui donne en location pour une période déterminée. Le locataire obtient donc un droit d'utilisation.³²

Le leasing permet à l'entreprise d'utiliser durablement les immobilisations sans avoir à avancer leurs valeurs d'acquisition. C'est un contrat de location à long terme qui permet à son détenteur de pouvoir bénéficier de l'utilisation des biens meubles ou immeubles qui ne lui appartiennent pas. Il entraîne des paiements annuels appelés redevances de crédit bail.

On distingue deux (2) types de crédit-bail :

II.1.2.2Crédit- bail mobilier : il porte sur des biens d'équipement qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques, il est distribué par des sociétés spécialisées filiales de banques ; le concours de ces établissements sont fonction de leurs fonds propres.³³

- ✓ **Crédit-bail immobilier :** il concerne des biens immobiliers professionnels déjà construits ou à construire, il est distribué par des sociétés spécialisées ou les banques.
- **Avantages et limites d'un leasing**

Avantages	Limites
- Le leasing n'implique aucun effort	- Puisque l'entreprise n'étant pas

³² Lettre d'information pour l'entrepreneur n°25 DU 07/01/1998.

³³ banque-info.com, fiches-pratiques-bancaires, le-credit-bail.

<p>d'autofinancement préalable puisque la société de leasing assure et finance l'investissement à 100%.</p> <p>- Il est facile à être obtenu puisque les garanties demandées sont légères par rapport à celles demandées par les banques.</p> <p>- le crédit bail permet aux PME à faibles capacités d'endettement, de financer leur développement.</p> <p>- Le crédit bail permet aux entreprises à s'équiper sans avoir à investir. Ce mode de financement augmente la capacité de la firme à trouver des fonds.</p>	<p>propriétaire de ses actifs, elle ne peut pas offrir des garanties à des éventuels créanciers.</p> <p>- Le coût de crédit bail est constamment supérieur à celui d'un crédit bancaire.</p> <p>- A la fin du contrat de leasing toute valeur résiduelle, si elle existe, revient au bailleur.</p>
--	--

II.1.2. 3 Le crédit documentaire

C'est l'engagement pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remise de documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat

Cette forme de crédit est aujourd'hui très utilisée pour sécuriser les transactions du commerce international.³⁴

✓ Avantages et inconvénients d'un crédit documentaire

Avantages	Inconvénients
- Le crédit documentaire sécurise les transactions de	- Le crédit n'est qu'un engagement à payer sur

³⁴ Karim hellal, « Le financement et le risque du commerce extérieur »2013, Université de Bejaia.

<p>commerce international.</p> <p>- Le crédit documentaire formalise la transaction en rédigeant le contrat sous une forme standardisée. Il encourage en cela le commerce international de marchandises.</p>	<p>présentation des documents.</p> <p>- L'acheteur n'a aucun recours si les documents sont conformes mais pas la qualité de la marchandise.</p>
--	---

II.1.2. 4 Le crédit interentreprises

Le crédit interentreprises ou crédit fournisseurs est un élément important dans la gestion de trésorerie. C'est un délai de paiement que les entreprises s'accordent mutuellement et c'est une caractéristique forte ancienne du système économique. Les secteurs débiteurs pour lesquels les dettes fournisseurs sont plus importantes que les créances clients (les entreprises de la grande distribution), trouvent dans le crédit interentreprises une ressource financière appréciable.³⁵

Il est véhiculé par les impératifs de son environnement concurrentiel, il est la nécessité de vente et d'achat des biens et services offerts sur le marché, il s'agit d'un crédit propre aux entreprises. Ce moyen de financement donne lieu à des règlements au comptant assortis par des rabais et des remises, ce qui fait de lui un moyen de financement couteux.

II.1.2. 5 Les capitaux risques

Ces derniers temps, Le capital risque est considéré comme une source importante de financement des entreprises et surtout pour celles qui développent de nouvelles technologies et conquièrent de nouveaux marchés. Il joue aussi un rôle très important dans le développement de l'esprit de l'entreprise et il existe plusieurs définitions qui varient d'un auteur à un autre. On pourra retenir la définition suivante Le capital-risque est un investissement, généralement sous forme d'argent, apporté au profit d'une jeune entreprise par des investisseurs. Ce financement prend la forme d'une prise de

³⁵ idem

participation au capital de la dite entreprise. Il permet d'apporter aux investisseurs du capital, un réseau et de l'expérience au profit d'une entreprise naissante, innovante et au futur prometteur. Il permet aussi de faire entrer des investisseurs au capital de la société pour augmenter les capitaux de l'entreprise. Pour les entreprises, le capital-risque leur permet de bénéficier de fonds à un stade de développement où il est souvent difficile d'obtenir des prêts bancaires.³⁶

II.1.2. 6 L'augmentation du capital

L'augmentation de capital est une cession de titres de propriété créés pour l'occasion. Ils sont destinés à des actionnaires actuels ou nouveaux. La souscription aux actions se fait en contrepartie de liquidités dont le produit sert au financement du projet stratégique de l'entreprise. La vente est réalisée à un prix d'équilibre qui a pour référence la valeur de marché de l'entreprise.³⁷

On a deux façons de procéder à une augmentation de capital :

- ✓ **L'augmentation de capital par émission d'actions** : On peut augmenter le capital par émission d'actions nouvelles, qui diluera la capitalisation boursière et, logiquement, diminuera le cours de bourse.
- ✓ **L'augmentation de capital par majoration du montant minimum des actions** : en augmentant le prix de l'action sur le marché. Cette action ne peut se faire sans le consentement unanime des actionnaires sauf si elle est réalisée par l'incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission.

- L'objectif d'une augmentation de capital

Les montants récoltés (suite à une augmentation du capital) servent à stabiliser et renforcer la structure financière du groupe; Ils peuvent être affectés au besoin en fond de roulement, indispensable pour assurer l'activité de la société, à la trésorerie ou servir à rembourser des créances. Lors de cette opération, le capital est dilué, ce qui pénalise les actionnaires actuels de l'entreprise. Ainsi, ces derniers bénéficient de droit de souscription préférentielle.

³⁶ idem

³⁷ connexe.univ-brest.fr masterif, cours.
cafedelabourse.com, lexique, définition.

II.1.2. 7 Obligations convertible³⁸

Une obligation est un titre de créance émis par une société, elle est dite convertible lorsque le titre de créance est assorti de la possibilité, pour le souscripteur, d'échanger l'obligation en actions de la société émettrice selon un ratio de conversion fixé au préalable et pendant une durée déterminée, représente des montants très importants donc représente une opportunité de lever des fonds importants. Elles permettent aux entreprises un financement moins coûteux grâce à la différence de rendement entre l'obligation convertible et l'obligation simple, L'émission de ce type d'obligation permet également à l'entreprise de transformer sa dette en fonds propres, et augmenter ainsi le nombre des actionnaires.

II.1.2. 8 L'affacturage « le factoring »

L'affacturage est une méthode de financement et de recouvrement de créances pouvant être utilisée par une entreprise et qui consiste à confier à un établissement de crédit spécialisé la gestion de ses créances afin d'en obtenir, entre autres avantages, un remboursement anticipé. Concrètement, une entreprise qui choisit d'opter pour l'affacturage décide alors de confier toute la gestion administrative des créances à un affactureur et s'évite ainsi toutes les démarches nécessaires pour obtenir le remboursement des créances effectuées auprès d'autres entreprises (l'affacturage ne peut être utilisé pour des créances de particuliers).³⁹

L'affacturage est un moyen de financement qui existe dans tous les pays ayant optés pour une économie de marché, il renfloue les caisses des entreprises en panne de liquidités.

³⁸ idem

³⁹ idem

- Les avantages et les inconvénients de l'affacturage

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - C'est un procédé en recouvrement efficace puisque le factor décharge le vendeur du souci de la gestion du poste client et de l'encaissement des sommes dues. - Permet d'encaisser les factures avant leurs échéances. - Le risque de non paiement à l'échéance est pris en charge par le factor. - Moyen de disposer d'une trésorerie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut avoir des conséquences négatives sur les relations avec les clients. - Il n'est pas admet sur le long terme. - Relativement couteux surtout lorsque les factures sont nombreuses et peu élevées.

Source : Mémoire de master of business administration, option : management financier « La contribution du FGAR au financement des PME ».Page 40.

II.1.2. 9 Le marché financier

Le marché financier représente l'ensemble des offres et des demandes de capitaux pour des souscriptions au capital social des entreprises et des placements à long terme. Sur ce marché sont émis et négociés des titres dont l'échéance est généralement supérieure à sept ans et *comporte deux compartiments* : le marché primaire et le marché secondaire qui est communément appelé la Bourse.⁴⁰

En phase de croissance, les PME peuvent avoir recours aux marchés financiers pour trouver les ressources nécessaires à leur développement mais Il est plus difficile pour une PME que pour une très grande entreprise de s'introduire en Bourse et de procéder à une augmentation de capital, mais de nos jours la création du marché Alternext en 2005 dédié aux petites et moyennes valeurs, a pour objectif de faciliter la cotation des PME en assouplissant les conditions d'introduction tout en apportant aux investisseurs des garanties en matière d'information et de protection elles participent aussi au dynamisme des marchés en attirant

⁴⁰ network-counsels.com.

les investisseurs individuels, donc nous pourrions dire que Les PME sont l'avenir de la Bourse .

II.2. Les forces et faiblesses des PME

La PME ne peut être considérée comme un simple modèle réduit de l'entreprise ou pire encore comme l'inverse de la grande entreprise .Elle est une entité propre qui possède des atouts et inconvénients originaux.

II.2.1 Les forces des PME

Sont principalement au nombre de trois :

II.2.1.1 La flexibilité

La flexibilité est la capacité d'une entreprise à s'adapter rapidement et à moindre coût à l'évolution de l'environnement métier. Selon McKinsey & Company, le premier cabinet de conseil en gestion mondial, la flexibilité offre les avantages suivants : croissance plus rapide du chiffre d'affaires, réduction des coûts supérieurs et plus durable, gestion plus efficace des risques et des menaces pour la réputation.⁴¹

II.2.1.2 L'efficacité

Etant donné que les charges de structures sont plus faibles dans ce type d'entreprise. Les PME vont obtenir par conséquent un coût de revient plus faible que celui des grandes firmes. De ce fait elles peuvent aisément maîtriser l'ensemble des données de leur environnement

II.2.1.3 La qualité et la simplicité des relations sociales

La modestie de la taille des PME leur permet une gestion du personnel plus efficace et plus économe : Plus efficace parce qu'elle se traduit souvent par une grande souplesse d'utilisation de la main-d'œuvre et par une meilleure implication de celle-ci, Plus économe parce que la main d'œuvre y est en général moins qualifiée et peu syndicalisée ce qui tend à réduire le coût du travail.⁴²

⁴¹ Vmware.com.

⁴² Forum.cultureco.com.

✓ Autres forces

- La petite taille de l'entreprise permet une relation privilégiée entre patron et salariés, une meilleure capacité d'adaptation au marché (la faiblesse des investissements lourds facilite le changement d'activité), une plus grande créativité (favorisé par l'absence de lourdeur hiérarchique).
- Les PME/PMI sont en grand nombre ; ce qui permet une bonne concurrence au niveau des intervenants du marché des capitaux.
- Les PME/PMI sont dans le champ de visuel de tous les acteurs économiques et font la une de nombreux débats.
- La spécificité : elles occupent souvent un créneau porteur.
- Un partenaire privilégié pour les grandes entreprises: les PME sous traitantes apportent leur savoir-faire et une plus grande flexibilité, mais elles lient leur avenir à celle de la firme.
- Les PME sont dynamiques de plus leur offre revêt souvent un caractère unique.
- Idée de réactivité et de flexibilité de réponse à la demande.

II.2.2 Les faiblesses de la PME

Comme toute autre chose la PME souffre d'un ensemble d'handicapes aussi multiples que divers et qui touche presque toutes ses fonctions et réduisent de ce fait, ses capacités de production et de commercialisation.

1. Le rôle de la personne du dirigeant

Le responsable de la PME joue un rôle très important dans le fonctionnement de cette dernière, Non seulement il cumule les fonctions techniques commerciales et financières mais en outre, il assume le plus souvent seule la responsabilité de son affaire. Ce commandement qu'il déteint entre ses mains le rassure vu que cela lui permet d'être informé de ce qui se passe à l'intérieur de l'entreprise, mais en contre partie, elle ne lui permet pas d'optimiser la rentabilité de son temps et par conséquent, il devient sous- informé des réelles potentialités de son entreprise, et perd ses premiers objectifs et sa mission initiale d'élaborer ses stratégies de conquête de nouveaux marchés et de développement de son entreprise.

La plupart des responsables sont des personnes de production ou de commerce qui ont un manque de formation dans le domaine de Finance, Marketing, Comptabilité,

Approvisionnement, gestion de stocks. Or, il faut savoir gérer une entreprise dans son ensemble et saisir les interactions qui existent entre ses diverses fonctions.

Cependant, si actuellement on assiste à une accélération du taux d'échec au niveau des jeunes PME, ceci n'est pas dû seulement à la conjoncture ou à l'environnement économique mais également aux erreurs commises par leurs dirigeants à titre d'exemple :

- le manque de diversification de la clientèle (il se focalise sur un seul client alors qu'il faudrait mieux diversifier la clientèle).

- Par son style de management, le dirigeant de la PME instaure inconsciemment un esprit défavorable au développement de l'entreprise (perte de tout comportement créatif de son personnel) et dont les conséquences se traduisent par l'alourdissement des charges, la baisse de la productivité et de la rentabilité de l'entreprise et la détérioration du climat social.

- La négligence du besoin en fond de roulement. En effet afin d'accrocher des nouveaux clients, le dirigeant leur accorde des délais de paiement plus long, alors qu'il doit régler ses fournisseurs dans un délai beaucoup plus court.

- La peur de travailler dans la « claire » situation qui l'expose au poids de la fiscalité et qu'il qualifie de très pénalisante pour sa société.

- Pour l'amélioration du niveau de formation de son personnel, ni l'importance ni le besoin en formation sont considérés à leur juste valeur.

- Les PME sont amenées, (pour survivre et se développer), sans arrêt à s'obliger, à ouvrir leur regard sur les paramètres extérieurs dont ils dépendent mais sur lesquels elles n'ont pas d'influence d'où la mise en place de divers stratégies.

2. L'absence de facteurs de compétitivité

❖ Manque d'informations

Le contexte économique algérien se caractérise par le manque d'informations sur son organisation et son fonctionnement.

Cependant Les PME n'ont pas les moyens (humains, financiers, matériels) d'avoir une intelligence économique propre, elles ont pourtant un besoin crucial d'information qui diffère suivant leur objectif : opportunités d'investissement, normes, nouveautés technologiques, marchés et produits nouveaux,...etc.

❖ **Insuffisance d'accès aux nouvelles technologies et à l'innovation**

L'une des faiblesses aujourd'hui soulignées pour les PME algériennes et leur accès insuffisant aux technologies nouvelles et à l'innovation, cette faiblesse sera d'autant plus handicapante que l'économie algérienne s'ouvre à la concurrence internationale. Or, il est également établi que le niveau de développement technologique et scientifique d'un pays est à l'image de son progrès économique et que la volonté d'accroître ce dernier nécessite une intégration et une gestion des technologies nouvelles importées puis régénérées sur place.

3. Les difficultés financières⁴³

Le caractère financier est La principale difficulté dont souffrent les PME allant jusqu'à menacer leur existence. Ces difficultés trouvent leurs explications dans plusieurs raisons comme :

- La relative instabilité de leur autofinancement comparé à celui des plus grandes entreprises.
- Capitales de départ des PME sont limités, et recours à l'emprunt bancaire est difficile.
- Le manque d'exploitation des autres moyens de financement
- L'incapacité à fournir les garanties exigées par les banques empêche les PME/PMI à obtenir les capitaux souhaités
- Existence de mauvaises gestions internes au niveau de certaines PME/PMI se traduisant par l'incapacité ou la difficulté à rassembler les documents exigés par les banques dans le cadre d'une demande de crédit.
- Existence d'un manque de culture bancaire et boursière chez la majorité des dirigeants des PME/PMI interrogés.

⁴³ Chafiaa Asbai « Impact de la réforme de système bancaire algérien sur le financement et le développement des PME de la wilaya de Bejaia »2010/2011, Université de Bejaia.

II.3 La relation « BANQUE – PME »

De nos jours, la relation banque PME jouent un rôle très important dans le système productif d'un pays, vu que la conception, la naissance, et le développement des PME sont rattachés à la contribution de la banque car la petite et moyenne entreprise fait recours a cette dernière pour ce faire financer en cas de déficit alors, nous pouvons dire que la banque est un partenaire nécessaire pour la PME et vice-versa, vu que, les banques voient le marché des PME comme un marché vaste et de grande potentialité , et qu'elle réalise une forte rentabilité avec cette catégorie d'entreprises en comparaison avec d'autres catégories (grande entreprise), et vu que les PME occupent a peu près la moitié des crédits consentis par la plupart des banques.

Néanmoins cette relation reste complexe car un effort insuffisant d'acquisition d'information de la part des banques peut conduire à un rationnement « aveugle » au détriment principal des PME. Cette situation de rationnement trouve sa justification théorique dans l'existence d'une asymétrie d'information entre le prêteur et l'emprunteur. En effet, l'une des principales difficulté que rencontre les pme consiste a communiquer une information fiable et précise au marché même lorsque les dirigeants sont en mesure de le faire, ils hésitent parfois à fournir des informations au sujet de leurs entreprises pour ne pas tomber aux mains de concurrent ou d'administration fiscal. Donc le marché du crédit est caractérisé par une assez forte asymétrie d'information entre le banquier et l'entrepreneur. Alors que l'emprunteur connaît la rentabilité espérée intrinsèque de son projet. Le prêteur n'en possède qu'une idée superficielle, généralement tributaire des documents et informations qu'aura bien voulu lui transmettre le chef d'entreprise. Il y a donc une différence entre l'information dont dispose les dirigeants et celle qui met a la disposition des tiers (banque) c'est ce qu'on appel l'asymétrie d'information. Cette dernière au niveau des établissements de crédit a pour conséquence de refuser en effet, de prêter à des entreprises qu'elles estiment, à tort ou à raison, trop risquées, et ce, même a un taux d'intérêt très élevé, elles savent en effet que seules les entreprises les plus « risquées » qui veut dire les moins susceptibles de rembourser leurs emprunts accepteraient d'emprunter à de telles conditions, pour conclure l'existence de garanties constitue pour la banque le mécanisme central d'ajustement du risque, permet non seulement de limiter les pertes en cas de non remboursement du prêt, mais aussi d'encourager les bons débiteurs à ce manifester.

Le problème des relations entre banque et PME consistent à concilier deux rationalités différentes et ces relations ne peuvent fonctionner correctement qu'à travers l'engagement réciproque, le contrat devrait donc être structuré de manière à limiter les comportements opportunistes de la PME mais aussi de la banque.

Section III : LA PME dans le contexte Algérien

III.1 Définition⁴⁴

La définition Algérienne est celle proposée par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 s'appuyant sur la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise. Ainsi, selon l'article 4 : « la PME est définie, quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et /ou de services : employant une 1 à 250 personne, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et qui respecte les critères d'indépendance ».

cette loi définit trois types de PME : très petite entreprise avec 0 à 09 personnes et réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 20 millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan n'excède pas les 10 millions de dinars ; petites entreprises, employant entre 10 et 49 salariés, et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions de dinars ; les moyennes entreprises avec 50 salariés et plus et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions algériens, ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de dinars ; les moyennes entreprises avec 50 salariés à 250 et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars algériens, ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de dinars algériens.

On déduit alors que la définition Algérienne de la PME repose sur un ensemble de critères qui sont : l'effectif, le chiffre d'affaire, le bilan annuel et l'indépendance financière

III.2 L'importance du développement des PME pour l'économie algérienne

Sans aucun doute, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social d'un pays. A travers le monde, par la flexibilité de leurs structures, leur capacité à s'adapter aux pressions multiformes de l'environnement économique, leur aptitude à assurer une intégration économique et le

⁴⁴ Loi n° 01_18 du 12 décembre 2001, « portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME », Journal officiel de la république Algérienne n°77, 15 décembre 2001.

développement des régions, les PME sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques des Etats soucieux de préserver et de développer l'emploi.

On peut dire que les PME ont un rôle de premier plan à jouer dans la résolution de la crise de l'emploi et en tant que créateur d'emplois.⁴⁵

Les PME occupent donc une place dont l'importance est grandissante dans les économies. Selon les données publiées par le Centre national des registres de commerce (CNRC) d'Algérie, 9166 nouvelles entreprises ont été créées dans le pays, au premier semestre 2016. Ce nombre est en hausse de 5,4% par rapport à la même période de 2015.

Cet accroissement au niveau de la création d'entreprises est imputable à plusieurs secteurs au rang desquelles figurent : la production de biens avec 2766 entreprises créées, les services avec 2846, l'importation avec 1534, la distribution de détail avec 1071 et la distribution de gros avec 1027.

Par ailleurs, ces nouvelles entreprises créées portent ainsi, le nombre global d'entreprises personnes morales actives en Algérie à 169 292 entreprises. Ce qui correspond à 9% du nombre total des opérateurs inscrits au registre du commerce qui s'élève à 1 869 435 opérateurs.

Les PME ont un rôle socio-économique essentiel. Elles sont, en effet, une source de dynamisme et de vitalité nécessaire à notre économie, dans un environnement fondé sur la concurrence. Elles sont surtout, grâce à leur flexibilité, capables de s'adapter rapidement aux évolutions des marchés de plus en plus fréquentes, dans un contexte de mondialisation, ainsi qu'aux cycles économiques. Elles ont donc un impact sur la croissance économique, étant donnée leur contribution substantielle à notre production, à nos investissements et à nos exportations ainsi que leur énorme potentiel d'emplois nouveaux. Le phénomène PME constitue donc un enjeu économique et nécessite, de ce fait, un nombre important d'étude qui, actuellement, demeure insuffisant pour son essor.

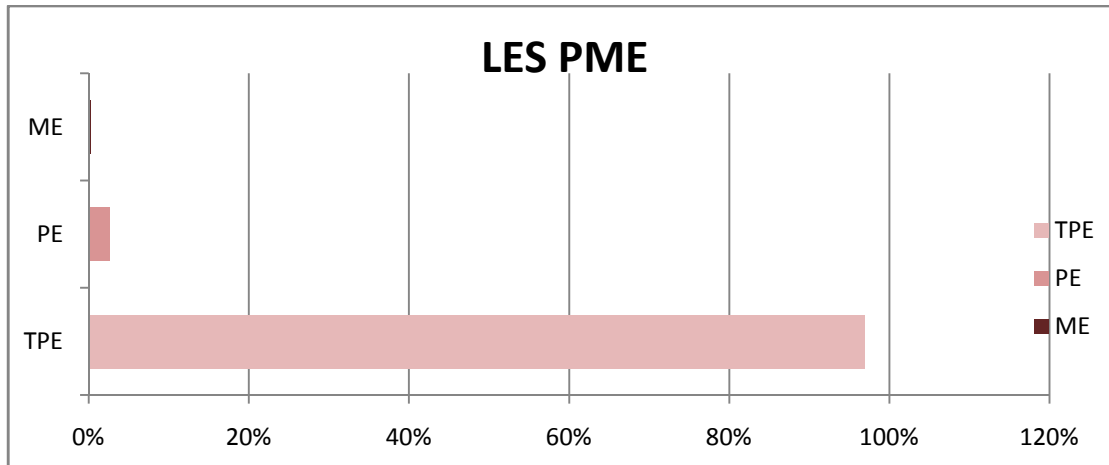
III.3 Le nombre de PME en Algérie durant le 1er semestre de 2016

À la fin du 1^{er} semestre 2016, la population globale des PME s'élève à 1014075 entités dont près de 57% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 438 entreprises publiques économiques (EPE). Le reste est composé de personnes physique (43%)

⁴⁵ agencecofin.com, economie, algerie, le nombre d'entreprises creees en hausse de 54 au premier semestre 2016.

dont 20% de professions libérales et 23% d'activités artisanales. Les très petites entreprises sont d'un nombre de 983 653 soit (97%), petite entreprise est de 27 380 (2.7%) et pour la moyenne entreprise qui est de 3 042 (0.3%).⁴⁶

Figure 04 : Répartition des PME

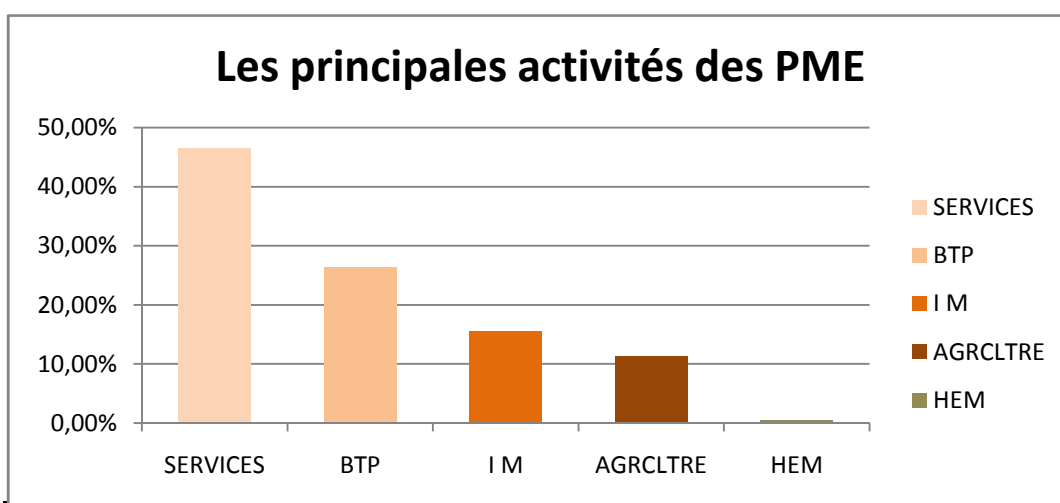


III.4 Les principales activités des PME

La PME privé et publique est essentiellement concentrée dans cinq (05) secteurs d'activité : bâtiments et travaux publics (BTP) 169 146, services 298 793 (52%), agriculture 7 272, hydrocarbures, énergie, mine set services liés 3 205, industrie manufacturières 99 408, soit 17% du total.³³

Pour les personnes physiques le nombre total a atteint 436.251 PME dont 202.953 sont des professions libérales et 233.298 sont des activités artisanales.

Figure 05 : les principales activités des PME



⁴⁶ Bulletins d'information statistique de la PME n°29 année 2016.

III.5. La répartition régional des PME

Tableau 3 : Densité des PME privées (personnes morales) par région ⁴⁷

Région	Nombre de PME S1/2016*	Population par Wilaya(RGPH 2008)	Densité
Nord	401 231	21 075 874	19
Hauts-Plateaux	126 051	9 765 202	13
Sud	50 104	3 238 954	15
Total Général	577 386	34 080 030	17

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'informations économique et des statistiques d ministère de la PME et de l'artisanat n°29 année 2016.

D'après les résultats de ce tableau, on constate que La région du Nord regroupe, 401 231 PME, soit 69 % des PME du pays, suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 126 051 PME soit 22%, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 50 104 PME soit 9% du total. Et en termes de densité, selon les dernières statistiques de l'ONS sur la démographie (40,4 Millions d'habitants au 1er janvier 2016) la moyenne nationale des PME est de l'ordre de 23 PME (tous statuts confondus) pour 1.000 habitants. Ce ratio national diminue à 16 pour 1.000 habitants pour les PME privées de type «personnes morales » et présente un écart important d'une région à l'autre du pays :

- _ 19 PME privées pour 1000 habitants au Nord du pays ;
- _ 13 PME privées pour 1000 habitants dans la région des Hauts Plateaux ;
- _ 15 PME privées pour 1000 habitants dans la région du Sud.

III.6 Le rôle de la PME dans la création d'emplois

Du fait qu'elles sont nombreuses et dispersées partout dans le territoire national, les PME constituent un acteur majeur qui contribue à la création de l'emploi et à l'absorption du chômage, le tableau ci-dessus est illustratif du rôle que jouent ces PME en faveur de l'emploi.⁴⁸

⁴⁷ Conseil national et social, Alger, juin 2016.

⁴⁸ idem

Tableau 4 : Evolution des emplois déclarés par type de PME

Types de PME	1er semestre 2015		1er semestre 2016		Evolution (%)
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
PME Privées					
Salariés	1 295 257	57,87	1438579	57,82	11,07
Employeur	896 811	40,07	1013637	40,74	13,03
S/Total	2 192 068	97,94	2452216	98,57	11,87
PME Publiques	46 165	2,06	35 698	1,43	-22,67
Total	2 238 233	100	2 487 914	100	11,16

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'informations économique et des statistiques du ministère de la PME et de l'artisanat n°29 année 2016.

D'après les résultats de ce tableau, on constate que L'effectif global des PME, à la fin du 1er semestre 2016, est de 2 487 9141 agents, dont seulement 35 698 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 11,16 % entre le 1er semestre 2015 et le 1er semestre 2016.

III.7 Les institutions de soutien et d'accompagnement des PME en Algérie⁴⁹

Des stratégies et des mesures ont été prises, afin d'améliorer l'environnement dans lequel la petite et moyenne entreprise opère, et pour cela les pouvoirs publics ont créés plusieurs organismes et programmes pour soutenir, aider, encourager, et accompagner les PME en Algérie pour mieux cerner les faiblesses qui entravent la survie et le bon fonctionnement de ces entreprises. Parmi ces diverses institutions et organismes on trouve :

III.7 .1 Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC - 1994)

La caisse vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, dans le processus de la création et le soutien de micro entreprise, La caisse assure également les tâches suivantes:

- Propose un crédit sans intérêt entre deux (2) et cinq (5) millions de Dinars;

⁴⁹ univ-tlemcen.dz.

- Accompagnement personnel aux porteurs de projets;
- Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de la création de l'activité;
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

III.7 .2 Agence Nationale de Soutien d'Emploi des Jeunes (ANSEJ - 1996)

L'ANSEJ se charge de:

- Des Aides (financières et non financières);
- Le suivi des investissements et de l'application des cahiers des charges;
- L'encouragement de toute initiative vise la création et la promotion de l'emploi;
- Joue le rôle d'intermédiaire entre les banques et les différents organismes et institutions financières et les entrepreneurs investisseurs.

III.7 .3 Compagnie algérienne d'assurance et de garantie et des exportations (CAGEX)

Ses principales missions sont les suivantes :

- Assurance de crédit export de la PME et de crédit domestique
- Recouvrement des créances.

III.7 .4 Agence de Développement Social (ADS - 1996)

L'agence assure le développement des microcrédits précisément pour les citoyens sans revenus.

III.7 .5 Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI - 2001)

En effet, l'ANDI C'est vu confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement, son rôle principal est :

- La promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers;

- L'accueil et l'orientation des jeunes investisseurs;
- La facilitation de toute procédure administrative pour la création des entreprises;
- La garantie de bénéficier des avantages (exonération des droits et taxes);
- La sensibilisation des investisseurs étrangers potentiels.

III.7.6 Fond de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGAR - 2002)

Le fond revêt une importance particulière car sa mission principale est la facilitation d'accès aux crédits bancaires à moyen terme sous forme de garanties; Pour pouvoir bénéficier de cette garantie le projet doit être, Soit le développement et l'extension d'une activité économique existante ou la création d'une nouvelle activité économique; ou encore le renouvellement des équipements de l'entreprise.

III.7 .7 Agence Nationale de Gestion des Microcrédits (ANGEM - 2004)

L'agence octroie des crédits sans intérêts destinés à l'achat de matières premières, pour des projets dont le coût ne dépasse pas les 30 000 dinars. Les aides accordées sont le soutien, le conseil, et l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'activité.

III.7 .8 Fond National de Promotion des Activités Artisanales (FNPAAT)

Le fond subventionne l'acquisition des équipements et outils qui sont utilisés dans l'artisanat et l'art, il vise à:

- Renouveler les équipements afin d'élargir la production et améliorer sa qualité;
- Soutenir les actions de promotion;
- La formation et apprentissage pour les jeunes;
- Sauvegarder les activités en voie de disparition.

III.7 .9 Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP – 1993)

Association professionnelle ayant pour objectif :

- Promouvoir et développer la sous-traitance industrielle en Algérie ;

- Créer des fichiers, d'entreprises sous-traitantes ;
- Promouvoir les liaisons interentreprises, les produits et savoirs faire algériens et l'initiation à l'utilisation optimale des capacités de production ;
- Organiser des séminaires et rencontre d'affaire.

Tableau 05 : Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2016) (Unité : DA)

Secteur d'Activité	Projets financés		
	CNAC	ANSEJ	ANGEM
Agriculture	1978	52 367	109 779
Artisanat	1260	42 513	134 195
BTPH	310	31 864	65 146
Hydraulique	9	541	/
Industrie	558	23 915	/
Maintenance	31	9081	/
Pêche	27	1 119	702
Professions libérales	67	9 188	/
Services	1 274	104 947	161 382
Transport frigorifique	/	13 385	/
Transport de marchandises	38	56 530	/
Transport de voyageurs	7	18 985	/
Commerce	/	/	2741
TPI	/	/	295 703
Total	5 559	364 445	769 684

Source : *Tableau construit à partir des données des bulletins d'informations économiques et des statistiques du ministère de la PME et de l'artisanat n°29 année 2016*

Selon le tableau ci-dessus, on constate que le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANSEJ depuis le lancement de ce dispositif (avec 104 947 projets) suivi du secteur de transport des marchandises avec 56530 projets, puis le secteur de l'agriculture avec 52 367 projets financés. Et pour les porteurs de projets accompagnés par ANGEM Par secteur d'activité, les TPI (très petites industries), les services, l'artisanat et l'agriculture sont les secteurs ayant bénéficiés de la majorité des prêts octroyés avec 91,10% du total. Et enfin pour les porteurs de projet accompagné par le CNAC

le secteur agriculture et le plus élevé suivit par l'artisanat et services, et le montant le plus faible et pour le secteur de transport de voyage.

Conclusion du chapitre

La PME malgré sa petite taille occupe une place importante dans le monde de l'économie et en particulier, dans le tissu de l'industrie surtout pour les pays en voie de développement tel que l'Algérie, vu qu'elles permettent de réduire le chômage en créant plus d'emplois et contribue le plus, à la croissance économique, mais il reste que ces petites entreprises rencontrent durant leur cycle de vie plusieurs obstacles qui sont du a de nombreux problèmes. Parmi ceux-ci, des problèmes notamment liés au financement et plus particulièrement aux difficultés d'accès aux crédits bancaires vu que dans notre pays cette forme de financement n'est pas un choix mais une exigence , donc il constitue plus que tout autre un handicap sérieux parce que les prêts consentis par les banques (souvent à court terme) ne leur conviennent pas, ou lors de leurs créations et à un degré moindre dans le cas d'une extension, rend l'accès au financement difficile, voir impossible en l'absence de garantie. De se fait, de nombreuses entreprises n'ont pas pu voir le jour, et d'autres en même assistés au freinage de leur développement.

Vu toutes ces faiblesses et la fragilité à laquelle est exposée la PME Algérienne, cette dernière doit être soutenue de façon plus adéquate et favorisée par les politiques publiques incitative en terme d'encadrement institutionnel, d'aide publique, de réglementation et de mise à niveau.

Chapitre III

Dans les chapitres précédant, nous avons essayé de réunir toutes les informations relatives aux banques et aux PME. Après cette recherche bibliographique et documentaire, et afin d'aboutir à une vision plus simple et aussi claire que possible de ce que nous avons précédemment, en vue de compléter notre modeste travail, nous allons l'illustrer par un cas pratique dans le quel on essayera de voir un exemple d'une étude de demande de crédit d'exploitation.

En premier lieu, nous allons présenter l'organisme d'accueil, l'agence société générale Bejaia « 502 », lieu de notre stage pratique, notamment le « service professionnel » qui nous a accueillies.

Dans un second lieu, on va procéder au développement d'une étude de demande de crédit d'exploitation reçue et traitée par l'agence.

Et en dernier lieu, au diagnostic économique et financier de l'entreprise

Section I : Présentation de l'organisme d'accueil

Avant de parler des procédures de montage d'un dossier de crédit, on va d'abord consacrer cette première section à la présentation de notre organisme d'accueil qui est la banque société générale d'akbou, pour essayer, au mieux, de cerner son historique, son organisme et ses fonctions.

I.1 L'historique Société Générale (SG)

La Société Générale, fondée le 4 mai 1864, est l'une des plus anciennes banques françaises non mutualistes. Elle a été créée sous le Second Empire par un groupe d'industriels (dont Paulin Talabot est son premier directeur) et par la famille Rothschild, par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements et des infrastructures.

Installée à Londres dès 1871, la société générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du réseau de la Sogenal à des pays du centre de l'Europe « Allemagne, Autriche, suisse, Luxembourg », à son implantation en Afrique du nord (1909-1911) et plus tard, aux Etats-Unis d'Amérique (1940).

Nationalisé en 1945, la société générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction. En outre, Elle a contribué à la diffusion de nouvelles techniques de financement (crédit moyen terme mobilisation, engagement par signature, crédit-bail).

I.2.1 Le Groupe de Société Générale⁵⁰

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Acteur de l'économie réelle depuis 150 ans, Société Générale emploie plus de 148 000 collaborateurs, présents dans 76 pays, et accompagne au quotidien 30 millions de clients dans le monde entier en offrant une large palette de conseils et solutions financières sur mesure aux particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels, qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanal à la pointe de l'innovation digitale.
- La banque de détail à l'international, services financiers et assurances avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés.
- La banque de financement et d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et métier titres avec leurs expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées. Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Global, Europe, Eurozone et France), ESI Excellence (Europe) d'Ethibel et 4 des indices Stoxx ESG Leaders.

I.2.2 La filiale Société Générale Algérie⁵¹

Société Générale Algérie, détenue à 100% par le Groupe Société Générale, est l'une des toutes premières banques privées à s'installer en Algérie, soit depuis 2000.

Son réseau, en constante croissance, compte actuellement 87 agences dont 11 Centres d'Affaires ou Business Center dédiés à la clientèle des Entreprises.

⁵⁰ www.societegenerale.com.

⁵¹ societegenerale.dz.

La Société Générale Algérie offre une gamme diversifiée et innovante de services bancaires à plus de 370.000 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises.

L'effectif de la banque est de 1 360 collaborateurs au 31 décembre 2014.

I.2 Historique et actualité de la société générale⁵²

1987 → L'ouverture d'un bureau de présentation.

1998 → L'obtention d'un agrément bancaire.

1999 → La création de la filiale société générale Algérie.

2000 → L'ouverture à la clientèle de la 1ère agence d'El Biar en mars 2000.

2004 → La SGA est une filiale à 100 % du groupe SG après le rachat des actionnaires minoritaires.

2007 → La création de la direction grande entreprise internationales (DGEI).

2008 → La création de la direction grande entreprise nationales (DGEN).

2009 → La création de l'activité banque de financement d'investissement (BFI).

2010 → La création de quatre centres d'affaires à Alger pour mieux servir les PME.

2011 → L'ouverture de l'Agence Clientèle Patrimoniale (ACP) et nouvelle posture de communication basée sur la valeur « Esprit d'équipe ».

2012 → L'ouverture de 7 nouvelles agences à travers le territoire national.

2013 → L'ouverture de la salle des marchés et création de la filière Globale Trade Banking (GTB).

2014 → L'ouverture de trois centres d'affaires à Dar Al Beida (Alger), Tizi ouzou, Blida.

2015 → L'ouverture du centre d'affaires de Rouïba (zone industrielle).

2016 → L'ouverture du centre d'affaires Annaba.

L'ouverture de l'agence Constantine Ali Mendjeli.

2017 → L'ouverture de l'agence M'sila.

I.3 La présentation de l'agence SGA Bejaia Akbou « 502 »⁵³

Parmi les agences de la société générale on trouve l'agence société générale d'Akbou 502 (Bejaia), cette dernière se situe à GUINDOUZA, Faubourg de la Gare Akbou.

Elle a commencé à s'exercer le 23 mai 2007 après que la banque d'Algérie lui est donné son agrément, ainsi affecte toutes les opérations de la caisse (retrait, dépôt, virement...), les opérations de crédit (pour entreprises et particuliers), et les opérations du commerce

⁵² Rapport annuel de la SGA.

⁵³ Source la SGA.

extérieure. Et pour cela la banque dispose des moyens matériels comme l'outil informatique conséquent (la messagerie et le western union qui permet d'effectuer les règlements instantanément).

Au cours de cette présentation nous n'allons pas omettre de parler de moyens humains, en effet, l'entreprise est constituée de 20 employés qui sont plutôt jeunes et dotés d'une expérience et savoir-faire, ils sont répartis comme suite :

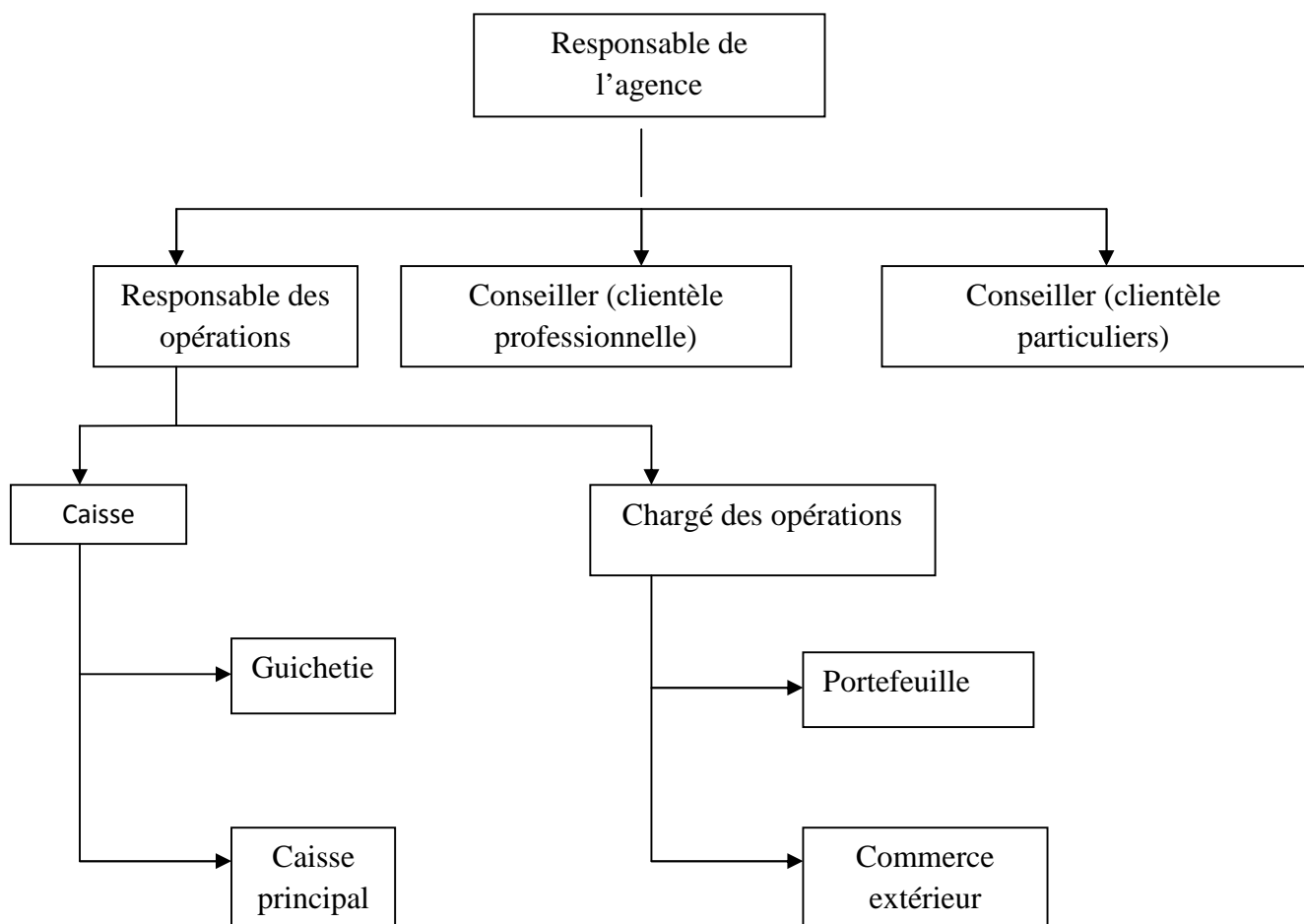
- Le directeur de l'agence ;
- Un (01) RDO ;
- Deux (02) CDO ;
- Trois (03) conseillers clientèle particulière ;
- Deux (02) conseillers clientèle professionnelle ;
- Deux (02) employés de guichet ;
- Un (01) caissier principale ;
- Un (01) employé au portefeuille.

I.3.1 L'organigramme de l'agence Akbou

L'agence Akbou (Bejaia) fait partie des plus importantes agences en Algérie grâce à ses clients et son organigramme se tient comme ceci⁵⁴ :

⁵⁴ Idem.

Figure 06 : Organigramme de la SGA de l'agence Akbou



I.3.2 Les services de l'agence Akbou

Cette banque offre de multiples services à fin de servir au mieux ses clients :

- Conseiller clientèle privée (les particuliers) : le service se charge en premier lieu de l'orientation et de l'information de la clientèle privée, il s'occupe aussi de l'ouverture des comptes (compte courant, épargne, devise, euro...).

Les documents à fournir : pour l'ouverture d'un compte sont :

- Compte épargne (carte nationale, acte de naissance, attestation de résidence)
- Compte de chèque (le même document que le compte épargne et une attestation de travail).
- Compte de devise (copie de justification de domiciliation dotant d'au moins de 03 mois, copie de justification d'identité en cours de validité, acte de naissance).

La gestion des cartes : le service propose trois packs différents sont :

- Le pack Tem Tem (un service de messagerie téléphonique qui vous informe de toutes les actualités concernant votre compte avec une mensualité de 180da).
- Le pack classique (compte à vue, carte classique, compte épargne, versement permanent DCUC, avec une mensualité de 300da).
- Le pack Gold (compte à vue, carte gold, Messagi, compte épargne, virement permanent DECLIC).

La contraction de crédit pour la clientèle privée : crédits immobiliers, les aménagements, l'achat d'un immobilier (promotionnel ou bien particulier).

Dossier de succession : le dossier comprend un acte de décès, une fiche familiale.

➤ Conseiller clientèle professionnelle :

Le commercial : le service se charge à l'orientation de l'information de la clientèle professionnelle, exposition des produits de l'entreprise.

Vente des produits : l'ouverture des comptes, il ya deux types de comptes :

Compte commercial et compte pour professions libérales.

Le conseiller clientèle professionnelle s'occupe aussi de l'ouverture de compte euro et devise pour ses clients et leur propose la carte visa.

Le financement : ici on se charge du financement de la clientèle professionnelle pour des projets d'investissement et d'exploitation et cette opération passe par une étape d'étude du dossier du client, ensuite d'accorder du crédit pour celui-ci et son compte.

➤ La caisse : appelée aussi caisse principale est un service qui est en contact permanent avec la clientèle, parmi ses principales activités, on peut citer :

- Les versements, les virements, les retraits,
- La réponse à toute demande d'information...etc.

- Les services des opérations : ce service se charge d'une part des opérations portefeuille qui a comme activité principale : le tri du courrier professionnel, les effets de commerces, incidents de paiements, gestion des ATD et saisies ou les arrêts bancaires, les virements simples et multiples et Arts.

D'une autre part, on a le commerce extérieure ou ce qu'on appelle le service étranger qui est en relation avec tout ce qui est extérieur (opérations d'exportations et importations).

- Le guichet : le premier service (en relation directe avec la clientèle), s'occupe des opérations de retraits et de versements pour les particuliers et permet d'envoyer et de recevoir de l'argent grâce un à organisme appelé Westet Union. ce dernier s'occupe des gestions de chèquiers, et des cartes, du change, de la location touristique...etc.

Remarque

La société générale Akbou ne comprend pas un service secrétariat chaque service s'occupe de sa propre clientèle, se charge de la transmission Back office (SGA, Alger), Front office (agence Akbou), et prend en charge son courrier chaque fin de journée.

Section II : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation

Dans Cette section, nous allons synthétiser notre travail sur l'étude d'une demande de renouvellement d'un crédit d'exploitation pour le compte de l'entreprise individuelle de monsieur « Touati Islam », qui est spécialisé dans le « nettoyage des routes et réseaux diverses ». Néanmoins, nous tentons à préciser que le nom et adresse utilisées dans notre cas d'étude sont irréels pour cause de confidentialité de la banque. Le montant total de ce crédit s'élève à :

- Avance sur facture : 1000 000, 00 Da.

II.1 Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation

Toute forme de crédit que ce soit exploitation ou investissement, nécessite une constitution d'un dossier contenant différents documents « voir annexes 1 », qui aura pour but de démontrer tous les risques éventuels qu'appréhende la relation existentielle entre le banquier et le demandeur de crédit ainsi que son éclaircissement dans le but d'offrir des conditions de financement optimal.

✓ Constitution du dossier de crédit⁵⁵

Le dossier de crédit, remis par le client, contient quelques documents qui sont exigés par le banquier dans le but de connaître et de vérifier si le client est apte à contracter un crédit, dont nous citons ci-dessus :

- Une demande écrite de crédit adressée au banquier ayant pour objet la sollicitation d'un crédit d'exploitation.
- Les documents juridiques et administratifs tels que : la copie certifiée du registre de commerce et de la carte d'identification fiscale, attestation de qualification professionnelle, copie certifiée conforme à l'acte de propriété ou le bail des locaux à usage professionnel, ainsi qu'une copie certifiée conforme aux statuts des personnes morales.
- Les documents économiques tels que : le plan de production, situation de marchés publics en cours de réalisation.
- Les documents comptables et financiers tels que : les bilans, TCR fiscaux des années 2012, 2013, 2014, le programme en cours prévisionnel des réalisations pour l'année 2015, Etat détaillé des dettes, stocks et des créances avec indication de leurs délais de réalisation, leur montant, ainsi que les provisions qui y seraient rattachées...etc.
- Les documents fiscaux et parafiscaux (à demander) qui sont : Une carte d'immatriculation fiscale, Un extrait de rôle apuré, Une attestation de mise à jour CASNOS, CNAS, CACOBATH.
- Les documents commerciaux tels que : la décomposition du chiffre d'affaire par produits et par marchés, la décomposition des consommations en services extérieurs, le carnet de commandes de la clientèle...etc.

Les documents que nous venons de citer vont permettre au banquier de se faire une idée sur l'entreprise créditrice, afin de connaître plus clairement la situation de cette dernière, dans le but de ne pas confronter la banque aux risques que peut engendrer un non remboursement du crédit.

⁵⁵ Alis Imogen, traitement d'un dossier d'un crédit d'exploitation. Cas de la société générale.

II.2 Identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement

Après avoir formé le dossier du client, le banquier passe à l'identification de l'entreprise ou il collecte les différentes informations concernant l'entreprise comme : la raison sociale, l'adresse du client, n° de téléphone, la date d'entrée en relation du client avec sa banque, son compte courant (voir Annexes 2),...etc.

Identification du demandeur

Raison sociale : TOUATI islam.

Adresse : village Chebirdou Tinabder SIDI
AICH Bejaia.

N° Tel : /

Forme juridique : individuelle.

Date de création : 26/09/2008

Nombre de salariés : 04

Représentation légale : moi-même.

A. Profil de la société

Pour bien déterminer les droits et obligations des deux parties, Il est important de faire ressortir la relation contractuelle existante entre la banque et l'entreprise. Les statuts de celle ci définissent clairement les responsabilités de ses propriétaires. Effectivement, en connaissant la forme juridique de l'entreprise en question, on pourra déterminer convenablement les garanties à mettre en place.

La classification de l'entreprise en tant qu'entité juridique, implique aussi une classification de son domaine d'activité (à travers le registre de commerce, l'agrément ou la carte professionnelle), ce qui permet au banquier de contrôler la conformité de l'activité ainsi que l'objet de son financement.

Dans notre cas la société à étudier est sous forme d'une « entreprise individuelle », dans ce type de société, il ya confusion entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur. Par conséquent, en cas de défaillance, le créancier peut entamer une action qui peut s'étendre jusqu'aux biens de l'entrepreneur.

Le seul interlocuteur du banquier, dans ce cas, est un entrepreneur (exploitant unique) qui engage tout son patrimoine présent et à venir.

- **Objet principal** : ETB/TCE /E.G.T.P.H / travaux forestiers.

- **Siège social** : le siège social de l'entreprise permet au banquier de connaître le lieu exact où s'exerce l'activité de l'entreprise. Dans notre cas le siège se trouve à l'adresse suivante : « village Chebirdou commune de Tinabder, SIDI AICH wilaya de Bejaia ».

B. Le résumé historique de l'entreprise

L'entreprise prise comme exemple est une affaire individuelle créée en 2008, ayant son siège au « village Chebirdou commune de Tinabder, SIDI AICH, Bejaia », elle s'est concrétisée le 24/01/2011, date d'ouverture du compte numéro 0232560015/06. Sa spécialité rentre dans le domaine d'assainissement, nettoyage et réfection. Cette affaire réalise des contrats au profit de la DAS de Bejaia et différentes APC de la daïra de SIDI AICH, le chiffre d'affaire réalisé en 2014 a connu une croissance comparativement à l'exercice 2013 alors qu'il avoisinait les 3 000 KDZD en 2013, celui-ci atteint les 5 500 KDZD en 2014.

C. Le client est-il filial d'un groupe ?

Comme elle exerce une activité individuelle et que le client (dans ce cas) ne fait pas parti d'aucun groupe du coup, le banquier a mentionné un « NON ».

II.3 Activité et moyens de production

Dans cette dernière étape le banquier identifie la répartition de l'activité de l'entreprise, au(x) produit(s) ou prestations commercialisé(e)(s) de l'entreprise, aux caractéristiques secteurs et marchés/ concurrence, et les moyens de production.

II.3 .1 La répartition de l'activité

Tableau 06 : Répartition de l'activité

Principales productions	% du chiffre d'affaire	Répartition géographique des ventes	% du chiffre d'affaire
Travaux forestiers	100%	Régionale	100%

II.3.2 Les Produits ou prestations commercialisées par l'entreprise : cette entreprise est spécialisée dans le nettoyage des routes et réseaux divers, pour le profit de la DAS et des APC.

II.3 .3 Les Caractéristiques secteurs et marchés / concurrence

Le secteur auquel l'entreprise est spécialisée, est un secteur qui est de nos jours, très demandé, puisque l'état vise à améliorer les conditions de vie dans les endroits souvent déshérités pour plan de développement des zones rurales, où le raccrochement en AEP (adduction d'eau potable) et les réseaux d'assainissement occupant une place importante, ainsi notre relation s'est inscrite dans cette dynamique en choisissant d'accompagner les communes de la région pour la réalisation de ce programme de développement.

II.3 .4 Les matériels de production

Deux camionnettes, trois citernes, deux nettoyeurs à haute pression, quatre aspirateurs industriels, tenues de travail, deux balayeuses, un lot de bois de suffrage, divers petits matériaux de chantiers.

II.4 Les cycles d'exploitation

Après la constitution du dossier et l'identification de l'entreprise, le banquier s'intéresse au cycle d'exploitation de cette dernière.

- **Exposition aux risques de change, prix de taux :** l'activité de l'entreprise dans notre cas n'étant pas vraiment exposée aux risques de change, prix et taux, le chargé du dossier a mentionné : « Néant ».
- **Approvisionnement :** le banquier doit se renseigner auprès de son client pour voir si ses fournisseurs sont capables d'assurer un bon d'approvisionnement de son activité. Plus les fournisseurs sont nombreux, mieux cela vaudra pour l'entreprise. Les principaux clients de l'entreprise dans notre cas, sont situés au niveau local (cillent 1 : APC). Et au niveau régional (client 2 : DAS). A noter que la matière première est disponible sur le territoire national vu le nombre important d'importateurs et de carrières.
- **Fabrication :** la fabrication de l'entreprise étant nulle dans cette étude, le banquier a mentionné : «Néant ».

- **Commercialisation** : la commercialisation de l'entreprise étant une fois encor nulle le banquier a aussi motionné : « Néant ».
- **L'entreprise souscrit-elle une assurance sur les clients ?**
L'entreprise n'ayant pas souscrit une assurance sur les clients, le banquier a mentionné : « NON ».
- **Moyens humains** : pour exercer son activité, l'entreprise dispose aussi de moyens humains. Le chargé du dossier se renseigne sur ce qui suit :

- **Principaux dirigeants** :

Titre	Noms & prénoms	e-mail	Clients non
Mr	Touati islam	taoutiislam@yahoo.fr	Oui
			Sélectionner

Souligner les personnes influentes dans le cadre des relations bancaires.

Relation bancaire : Mr TOUATI Islam.

- **Concernant les dirigeants précisés leur profil, formation, expérience et compétence** : le gérant a un niveau de licence, il a géré auparavant une école de soutien scolaire, jusqu'à 2008 et a partir de cette date, il a créé une entreprise de travaux forestiers.
- **Autres affaires dans lequel les dirigeants ont des intérêts** : « Néant ».
- **Autres fonctions importantes des principaux dirigeants** : «Néant ».
- **Le personnel** : l'entrepreneur a besoin d'avoir du personnel pour exercer son activité. Il le recrute suivant ces différents besoins. Dans notre cas, le nombre d'employés varie selon le nombre de projets. Il est actuellement de quatre (04) employés.
- **La relation banque client** : afin d'apprécier cette relation, le banquier s'intéresse aux crédits sollicités par son client ainsi qu'aux engagements bancaires et au degré d'utilisation des crédits déjà accordés. Les incidents de paiement sont évalués en consultant les centrales de la banque d'Algérie qui sont : la centrale des risques (voir annexe 3), la centrales des bilans, et la centrale des impayés.

- **Crédit sollicité** : le promoteur nous sollicite pour le renouvellement d'une ligne de crédit déjà accordé qui remonte a 1000 000, 00 DA.
- **Engagements bancaire et degré d'utilisation des crédits déjà accordés** : cette relation a été notifiée par les lignes suivantes :
 - _ Ligne Accord sur facture (ASF) d'un montant de 1.000.000,00 Da.
 - _ Les mouvement confiés exercice N (jusqu' au mois de la demande de crédit) est de 1155 KDZD en 2013, et mouvement confié exercice N-1 atteint 5246 KDZD en 2014.

Section III : Diagnostique économique et financier de l'entreprise

Après s'être intéressé au cycle d'exploitation de l'entreprise considérée, le banquier établie un diagnostique économique et financier la concernant.

L'analyse financière a pour but d'étudier les points forts et faibles d'une entreprise on se fondant sur divers éléments d'ordre comptable, humain et financier.

Cette méthode comporte trois (03) étapes successives :

- L'analyse des éléments représentatifs de l'entreprise ;
- L'établissement d'un diagnostic sur sa situation actuelle ;
- L'élaboration des positions devant amélioration de la situation future de l'entreprise.

L'analyse financière se base donc sur l'analyse de la situation passée d'une entreprise Pour lui donnée les éléments lui permettant d'améliorer sa situation future. Ainsi, dans son étude, le banquier se doit de distinguer entre ce qui a été réalisé par l'entreprise et ce qu'elle compte réaliser dans l'avenir. D'où l'intérêt d'une analyse rétrospective et d'une analyse prospective ou prévisionnelle.

L'analyse rétrospective des documents comptables et financiers est une analyse qui vise à mesurer la performance de la situation financière et son évolution, généralement, durant les trois dernières années d'activités, on se basant sur les documents de synthèse comptables et financiers établie par l'entreprise et certifié par un commissaire au compte. Il s'agit, essentiellement, des bilans, TCR et annexes.

L'analyse prévisionnelle quant à elle aide le banquier à affiner beaucoup plus son analyse en allant au-delà du passé et du présent de l'entreprise et cela en apportant une étude prévisionnelle qui porte sur le futur. De ce fait, il examine la santé financière postérieure de l'entreprise et ce, sur la base des documents de synthèse prévisionnelle qui peuvent être :

- Les budgets d'exploitation prévisionnelle ;
- Le plan de trésorerie ;
- Le plan de financement ;
- Le bilan et TCR prévisionnels.

III.1 L'analyse de la structure financière d'une entreprise

L'observation théorique sur la structure financière mettra en lumière la notion de la finance ainsi que les grandes masses des bilans.

III.1.1 Notion de la structure financière⁵⁶

La structure financière d'une entreprise est fonction de la nature des activités qu'elle développe et des décisions stratégiques prises en matière d'investissement et de financement. Elle se compose à la fois de ses capitaux propres ainsi que de ses dettes bancaires et financières, et qui a pour objectif de tenir un diagnostic sur la santé financière de l'entreprise en examinant son équilibre financier, son aptitude à faire face à ses engagements à court et à long terme et partant, sur l'autonomie des décisions de l'entreprise, cette structure est considérée comme étant une source d'informations aussi bien pour les opérations économiques que pour toutes personnes intéressées par la vie de l'entreprise.

III.2 Définition du bilan financier

Le bilan est une photographie de la situation financière de l'entreprise à un instant donné qui a pour objectif de Faire apparaître le patrimoine réel de l'entreprise et faire évaluer sa capacité à faire face à ses dettes à moins d'un an, il se compose de deux parties :

- les éléments d'actifs (emplois) qui sont définis comme un élément qui engendre une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des

⁵⁶ Mataf, structure financière.

avantages économiques futurs et qui se divise en deux grandes masses à savoir : l'actif immobilisé et l'actif circulant⁵⁷.

- Les éléments du passif (ressources) est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise qui se divise en deux grandes rubriques : les capitaux permanents et les dettes⁵⁸.

Actif	Passif
<p>Actif immobilisé</p> <p>Immobilisation incorporelles</p> <p>Immobilisation corporelles</p> <p>Immobilisation financières</p>	<p>Capitaux permanents</p> <p>Fonds propres</p> <p>Dettes à long et moyen terme</p>
<p>Actif circulant</p> <p>Stocks</p> <p>Créance clients</p> <p>Créances hors exploitation</p> <p>Liquidité</p>	<p>Passif circulant</p> <p>Dettes d'exploitation</p> <p>Dettes hors exploitation</p> <p>Dettes financières court terme</p>

Structure du bilan financier

III.3 L'analyse financière de l'entreprise

Dans notre cas, le retraitement des bilans comptables des exercices 2012, 2013 et 2014 nous a permis de constituer les bilans financiers.

- Le poste de l'actif et leur évolution, sont présentés sous forme de grande masse dans le tableau suivant :

Tableau 07: Evolution des bilans financiers de l'entreprise durant les années 2012, 2013 et 2014 concernant le poste de l'actif:

⁵⁷ Article 211-1 du Plan comptable général.

⁵⁸ Idem.

Unité : KDA

Les rubriques	31/12/2012	évolution	31/12/2013	évolution	31/12/2014	évolution
Actif immobilisé	153	3%	1 622	18%	2 202	23%
Immobilisation incorporelles (net)	/	/	/	/	/	/
Immobilisation corporelle (net)	153	3%	1 622	18%	2 202	23%
Immobilisation financière	/	/	/	/	/	/
Actif circulant	4 656	97%	7 352	83%	7529	77%
Stocks réalisable	2 500	52%	4 994	56%	5 161	53%
liquidités	942	20%	1853	21%	2 283	23%
	1 214	25%	505	6%	85	1%
Total actif	4 809	100%	8 974	100%	9 731	100%

Source : Etablie d'après les bilans comptables des exercices de la société générale des exercices 20012, 2013 et 2014 en monnaie locale- milliers- 000 « DZD ».

Commentaire

La structure financière de l'affaire est bien équilibrée. L'augmentation du BFR en 2013 et 2014 est liée directement à la croissance de l'activité de l'entreprise. Le tableau ci-dessus démontre clairement la volonté d'expansion de l'entreprise et ce, visible dans le poste des actifs immobilisés croissant [allant de 153 KDA en 2012 à 2202 KDA en 2014] marquant une évolution et un bond de 20%. En matière d'analyse d'un candidat aux prêts bancaires, cette entreprise semble être dans une logique d'investissement donnant des perspectives viables et pérennes pour son activité. De même, l'actif immobilisé constitué essentiellement d'actifs corporels « les immobilisations financières (en terme d'achat d'actifs financiers) ne constituent pas une forme d'immobilisation et ce revient à la médiocrité du système financier de la bourse d'Alger, la finance indirecte ne constitue donc pas une forme de financement considérable en Algérie notamment pour les PME » semble t'il être à l'origine des évolutions du total des immobilisations dominées par les valeurs d'exploitations. Ceci est bon pour une entreprise qui pratique stockage et distribution des produits. L'actif corporel ou immobilisation corporelle est constitué de matériel et d'équipement. L'évolution de 2014 s'explique par l'acquisition d'un nouveau matériel.

En ce qui concerne l'Actif circulant malgré son évolution, on craint fort qu'il dénote une certaine fragilité puisque les créances non recouvertes auprès des clients sont en évolution allant de 942 KDA en 2012 à 2283 KDA en 2014 marquant une évolution de 3% par rapport à 2012. Cela expose l'entreprise à des risques de défaut de paiement par ses créanciers et peut entraver les ambitions de l'entreprise quant à ses capacités de développement.

En ce qui concerne le poste liquidité, on décèle une dégradation prononcée des capacités liquides de l'entreprise cela bien évidemment est le signe d'une trésorerie fragile qui peut mettre l'entreprise dans des situations possibles d'insolvabilité, y compris vis-à-vis de ses engagements contractés vers la banque.

- Les postes du passif, quant à eux sont présentés dans le tableau qui suit :

Tableau 08 : Evolution des bilans financiers de l'entreprise durant les années 2012,2013 et 2014 concernant le poste du passif :

Unité : KDA

Les rubriques	31/12/2012	Evolution	31/12/2013	Evolution	31/12/2014	évolution
Capitaux permanent	3772	78%	8 459	94%	9 388	96%
Fonds propres	3 407	71%	7 162	80%	8 297	85%
Résultat non distribué	365	8%	30	0%	105	1%
Dettes à LMT	0	0%	1 267	14%	986	10%
Dettes	1 037	22%	515	6%	343	4%
Dettes à court terme	1 037	22%	515	6 %	343	4%
Dettes financière CT	/	/	/	/	/	/
Total du bilan	4 809	100%	8 974	100%	9 731	100%

Source : Etablie d'après les bilans comptables des exercices de la société générale des exercices 20012, 2013 et 2014 en monnaie locale- milliers- 000 « DZD ».

Commentaire

La structure du passif est assez intéressante puisque d'abord on décèle non seulement une évolution considérable du total des capitaux permanent allant de 3772 KDA à 9388 KDA ce qui est expliqué par la capacité de l'entreprise à dégager des fonds de son activité et une volonté de consolider les comptes de la société en injectant plus de fonds dans la structure du bilan et non pas se gaver de dividendes à chaque fin d'exercice.

Quant à la constitution des capitaux permanents, c'est toujours assez intéressant de voir que par exemple pour 2012 sur les 3407 KDA l'entreprise n'avait contracté aucune dette à long terme, ce qui lui a évité un remboursement du principal de la dette ainsi que les frais financiers en termes d'intérêts. Pareil pour 2014, sur les 9388 KDA seul 986 KDA sont une dette à long terme. Ce qui est assez négligeable. Cette structure nous laisse penser que les gérants ont préféré une indépendance et une autonomie dans le financement plutôt que de bénéficier de l'effet levier qui pourrait être généré par cette endettement à long terme. Ca reste une politique de gestion assez prudente.

En ce qui concerne les dettes à court terme, malgré leurs diminution en terme de montant et en terme de pourcentage d'évolution ; n'a pas de conséquences importantes pour pouvoir altérer la décision de la banque de prêter ou pas, puisque nous l'avons vu dans la structure de l'actif que l'entreprise présente des carences de liquidité et de trésorerie ainsi que les crédits à court terme qui ont été conférés, peuvent être pour palier un besoin de trésorerie momentané ou constituer une facilité de caisse (ou crédit revolving) et en aucun cas cela pourrait altérer la santé de la structure financière de l'entreprise notamment à long terme.

En général, nous pouvons dire que les fonds propres sont consolidés d'année en année, l'actif net se situe à un degré très satisfaisant.

Tableau 09 : La structure financière de l'entreprise pour les périodes 2012,2013, et 2014 :

Unité : DZD en'000

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	Evolution N/N-1	Evolution N/N-2
Total bilan	4 809	8 974	9 731	8%	102%
Immo nettes	153	1 622	2 202	36%	1339%
Fonds propres	3 772	7 192	8 402	17%	123%
FP/TB	78%	80%	86%		
Endet fin net	-1 214	-505	-85	-83%	-93%
Endet.fin.net/FP	Ns	Ns	ns		
Actif net	3 772	7 192	8 402	17%	123%

Source : Etablie d'après les bilans comptables des exercices de la société générale des exercices 20012, 2013 et 2014 en monnaie locale- milliers- 000 « DZD ».

Commentaire

Une évolution est constatée au niveau des fonds propres avec un taux positif de 17% pour la période de 2013 à 2014, la valeur totale du bilan a connu une progression en 2014 de 8%, le risque de solvabilité est raisonnable et appréciable grâce a des fonds propres renforcés par le bénéfice d'exercice dégagé, les fonds propres représentent 86% en 2014.

La structure financière de cette affaire est équilibrée grâce à l'importance de son actif net qui atteint un montant de 8 402 KDZ en 2014.

III.3.1 Les agrégats du bilan financier

Dans ce cadre Le banquier peut procéder par deux approches différentes mais complémentaires, à savoir, l'approche globale basée sur les grandes masses et une approche relative basée sur les ratios.

III.3.1.1. Analyse par la méthode des grandes masses « approche globale »

Elle permet de dresser une vue d'ensemble sur le profit financier de l'entreprise et d'apprécier sa solvabilité et son équilibre financier et ce, a travers l'étude et la comparaison entre ses valeurs structurelles calculées à partir du bilan financier. Ces valeurs sont décrites ci-dessous :

1. Le fond de roulement « FR »

Indicateurs financiers	Définition	Mode de calcul
Le fond de roulement « FR »	Le Fonds de Roulement est défini comme la part des capitaux permanents qui n'est pas absorbée par le financement des valeurs immobilisées et qui reste par la suite disponible pour financer les besoins liés au cycle d'exploitation ⁵⁹	<p>Haut du bilan FR= capitaux permanents – actifs immobilisé</p> <p>Bas du bilan FR= actif circulant – dettes à court terme</p>

⁵⁹ Menier, H « Sciences de gestion, la trésorerie des entreprises »Ed .Bordas, Paris 1984, P.15.

Interprétation du « FR »⁶⁰

FR>0 : Un **fonds de roulement** est **positif** lorsque les ressources stables excèdent les emplois durables. Dans ce cas, les ressources stables financent en intégralité les emplois durables. L'excédent va financer le BFR (en totalité ou partiellement) et le solde va contribuer à former la trésorerie nette de l'entreprise. Celle-ci dispose d'un « matelas financier ».

FR=0 : Un **fonds de roulement** est **nul** lorsque les ressources stables et les emplois durables sont égaux. Ici, les ressources couvrent les emplois sans qu'un excédent ne soit généré. L'entreprise devra financer son BFR avec par exemple un découvert bancaire.

FR<0 : C'est la situation la plus critique pour l'entreprise : les investissements durables ne sont pas intégralement financés par des ressources de la même nature. La structure des financements est déséquilibrée et, si le BFR ne se traduit pas, par une ressource en fonds de roulement, cela à un impacte sur la trésorerie nette et la solvabilité de l'entreprise. L'entreprise est sous-capitalisée.

2. le besoin en fond de roulement « BFR »

Indicateurs financiers	Définition	Mode de calcul
Le besoin en fond de roulement « BFR »	Le BFR est un Agrégat caractéristique de la gestion du cycle d'exploitation de l'entreprise, qui désigne l'ensemble des opérations liées à l'activité de la firme, de l'acquisition de stocks jusqu'à la réalisation de la vente ou de la prestation de services ⁶¹ .	BFR = Actif circulant – Passif circulant BFR = (actif circulant restructuré - Valeurs disponibles) – (dette à court terme - Dettes financières à court terme)

⁶⁰ Compta-Facile, site sur la comptabilité , FCIC 2016.

⁶¹ CORHAY & MAPAP A,op.cit, P.95.

Interprétation du BFR⁶²

BFR>0 Lorsqu'il est supérieur à 0, les emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources de la même nature. L'entreprise doit alors financer ses besoins à court terme soit par son fonds de roulement soit par des dettes financières à court terme (concours bancaires

BFR=0 Lorsqu'il est égal à 0, les ressources d'exploitation permettent de couvrir les emplois en intégralité. L'entreprise n'a aucun besoin de financer mais elle ne dispose d'aucun excédent financier.

BFR<0 Lorsqu'il est inférieur à 0, les emplois sont inférieurs aux ressources. Aucun besoin financier n'est généré par l'activité et l'excédent de ressources dégagé va permettre d'alimenter la trésorerie nette de l'entreprise.

3. La trésorerie « T »

Indicateurs financiers	Définition	Mode de calcul
La trésorerie « T »	C'est le disponible appartenant à la société qu'on peut trouver soit dans ses comptes en banque soit dans la caisse de la société.	$T = FR - BFR$ $T = \text{liquidité} - \text{dette financières a court terme}$ $T = \text{trésorerie actif} - \text{trésorerie passif}$

Interprétation de la trésorerie « T »⁶³

T>0 : Si la trésorerie est positive, cela signifie que le FRN est supérieur au BFR ; en d'autres termes, cela montre que l'entreprise dispose d'un excédent de liquidité. Néanmoins, cet excédent de liquidité, s'il est trop élevé, est le signe d'une mauvaise gestion ou d'un mauvais placement. En effet, gérer sérieusement la trésorerie nette revient à gérer efficacement le FRN et le BFR. Car le fait de transformer une partie de cet excédent en un autre poste du bilan va diminuer la trésorerie en augmentant le BFR en diminuant le FRN.

T<0 : contrairement à un **T>0**, une trésorerie négative signifie que l'entreprise est obligée de recourir au découvert bancaire ou au crédit bancaire à court terme. Au cas ou ce n'est pas le cas cela n'est trop grave, mais cette situation peut le devenir si elle devient chroniquement structurelle.

⁶² Idem.

⁶³ Arnolde M.T. Analyse de la gestion de la trésorerie dans une entreprise publique.

➤ Dans notre cas l'étude des agrégats du bilan financier a donné le tableau suivant :

Tableau 10 : Evolution des agrégats du bilan financier durant les années 2012, 2013, et 2014

	2012	Evolution	2013	évolution	2014	évolution
FR	3 619	75%	6 837	76%	7 186	74%
BFR	2 405	50%	6 332	71%	7 101	73%
T	1 214	25%	505	6%	85	1%

Source : établie d'après les bilans comptables des exercices de la société générale des exercices 2012, 2013 et 2014 en monnaie locale- milliers- 000 « DZD ».

Commentaire

Nous constatant que durant cette période le Fond de Roulement est en évolution et que nous remarquons supérieure au Besoin de Fond de Roulement que lui aussi reste progressive, cela montre que le FR finance l'intégralité du BFR, alors malgré la trésorerie reste fragile vu qu'elle est décroissance pendant cette période elle reste comme même positif engendré par le BFR qui est couvert en totalité par le FR .

Donc l'entreprise est en bonne santé financière et elle dispose d'une marge de trésorerie assez satisfaisante.

III.3.1.2 L'analyse par la méthode des ratios approche relatifs

Le mot ratio désigne le rapport entre deux grandeurs d'ordre comptable et financière, qui cherchent à faire l'analyse paramédicale que possède une entreprise. Il peut être exprimé, de deux manières différentes : sous forme d'un quotient (ou de pourcentage), pour une signification plus précise d'un ratio, il ne suffit pas de calculer mais aussi, il faut l'analyser sur les points suivants :

- Son évolution à travers le temps ;
- Sa position par rapport aux performances des concurrents ;
- Sa tenue par rapport à des normes générales.

L'analyse de la structure financière peut utiliser trois types de ratio à savoir : les ratios de solvabilité, les ratios de structure financière et aux ratios de gestion et nous, nous allons nous intéresser de plus près à ce dernier ratio, vu que dans notre cas, seuls les ratios de gestion ont été calculés et donc nous nous intéressons uniquement à eux.

➤ **Les ratios de gestion**

Les ratios de gestion ou de rotation indiquent le rythme auxquels les postes du bilan dont les plus importants à savoir : les stocks, les clients, les fournisseurs, le capital se renouvellent. Ce sont donc ces quatre éléments du bilan qui vont constituer les différents ratios de gestion.

Les différents ratios de gestion sont les suivants⁶⁴ :

➤ **Ratio de rotation de stock**

Le coefficient de rotation des stocks indique le nombre de fois que le stock se renouvelle sur une période donnée.

⁶⁴ Debitoor.

Méthode de calcul :

$$c1 = \frac{\text{quantité vendue sur la période}}{\text{stock moyen en volume}}$$

La rotation de stock peut être aussi exprimée en durée on parle alors de la durée du stock. C'est-à-dire à la période à laquelle les produits permettent de faire face.

D'où la formule :

$$c2 = \text{rotation en jours} = \frac{\text{stock moyen en volume}}{\text{quantité vendue sur la période}} * \text{période (en jours)}$$

➤ Ratio de rotation de client

L'objectif ici est de calculer le nombre moyen de jours nécessaires aux clients pour régler ce qu'ils te doivent.

Méthode de calcul

$$\text{Délai de rotation de client} = \frac{\text{créances clients} - \text{acomptes reçus}}{\text{chiffre d'affaires TTC}} * 360$$

➤ Ratio de rotation de fournisseur

Ce ratio désigne le délai moyen qu'il faut à l'entreprise pour régler ses fournisseurs. Il se calcule en nombre de jours.

Méthode de calcul

$$\text{Délai de rotation de fournisseur} = \frac{\text{Dettes fournisseurs TTC}}{\text{achats TTC}} * 360$$

➤ Dans notre cas, l'étude des différents ratios a donné le tableau suivant :

Tableau 11 : Tableau retraçant les différents ratios

Le ratio	Mode de calcul	2012	2013	2014
Rotation des stocks	(total stocks/CA HT)*360	255J	547J	373J
délais clients	(créance clients/CA HT)*360	96J	171J	161J
Délais fournisseurs	(fournisseurs/achats TTC)*360	335J	0J	169J

Source : Etablie d'après les bilans comptables des exercices 2012, 2013, 2014.

Remarque

Seuls les ratios de gestion ont été calculés dans le cas de cette entreprise. En effet, tout ne peut pas l'être du moment que celle-ci n'a ni productions, ni commercialisations. C'est une entreprise prestataire de service qui ne fait pas de vente mais offre ses services en contre partie de rémunération. Le banquier donc ne calcule que les ratios dont il a besoin pour son étude et cela en tenant compte de ses possibilités à le faire et de ce fait des différents cas d'entreprises dont il est chargé.

Commentaire

Nous pouvons remarquer une augmentation de ratio de rotation des stocks « allant de 255 jours en 2012 à 547 jours en 2013 », qui peut être synonyme des difficultés de vente ou de sur-approvisionnement, et une diminution entre 2013 à 2014, qui indique une accélération des ventes ou une meilleure gestion des approvisionnements.

- pour le ratio de rotation de crédit client, on remarque une augmentation « allant de 96 jours en 2012 à 171 jours en 2013 », cette croissance peut être indiquée que certains clients sont en difficulté et engendrent des problèmes de trésorerie. Et une légère diminution allant entre 2013 à 2014, ce qui signifie en moyenne les clients règlent au bout de 161 jours.

III.4 Les soldes intermédiaires de gestions

Le bilan est une vision figée de l'entreprise. Cette dernière a besoin d'une représentation plus dynamique qui parlerait de la vie trépidante, qu'elle mène et des flux matériels et financiers qu'elle manipule...etc. pour cela, on crée ce qu'on appelle le tableau des comptes résultats (TCR).

III.4.1 Le tableau des comptes résultats⁶⁵

Le compte de résultat (ou CR) est un document comptable présentant l'ensemble des produits et des charges d'une société durant un exercice comptable. Il fait partie des états financiers des entreprises. Il a pour vocation d'informer sur les performances réalisées par une entreprise. En se focalisant sur ses variations de patrimoine (gains et pertes), il permet de dégager son résultat net (bénéfice ou déficit). Le compte de résultat revêt un caractère important pour deux types de public. D'une part, il permet à l'administration fiscale de prendre connaissance du bénéfice réalisé par une entreprise. D'autre part, il permet à des financiers potentiels d'en connaître les performances et la rentabilité.

III.4.2 Les déferents soldes d'intermédiaire⁶⁶

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) permettent d'analyser les résultats de l'entreprise grâce à ces différents indicateurs :

⁶⁵ JDN.Business, Pratique, Dictionnaire comptable et fiscal .

⁶⁶ idem

III.4.2.1 La marge commerciale ou de production

La marge commerciale est utilisée pour les entreprises de négoce et la marge de production pour les entreprises qui produisent (comme son nom l'indique). C'est un indicateur de pilotage primordial pour le chef d'entreprise.

- Calcul de la marge commerciale

La marge commerciale = Ventes de marchandises – Coût d'achat des marchandises vendues (*achats de marchandises +/- variation de stocks de marchandises*).

- Ou calcul de la marge de production

La marge de production = Production de l'exercice (*production vendue +/- production stockée + production immobilisée*) – **Coût d'achat des matières premières consommées** (*achats de matières +/- variation de stocks de matières*).

III.4.2.2 L'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation « EBE » représente le flux potentiel de trésorerie généré par l'activité principale de l'entreprise. Il permet de mettre en évidence un résultat qui ne tient pas compte de la politique de financement et d'investissement de l'entreprise, ni des événements exceptionnels.

- Calcul de l'excédent brut d'exploitation

EBE = Valeur Ajoutée de l'entreprise + Subventions d'exploitation – Impôts, taxes et versements assimilés – Charges de personnel.

III.4.2.3 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la capacité de l'entreprise à générer des ressources avec son activité principale, sans prendre en compte les éléments financiers et exceptionnels. Il met en avant la performance économique de l'entreprise.

- Calcul du résultat d'exploitation

Résultat d'exploitation = Excédent Brut d'Exploitation + Reprises sur provisions d'exploitation + Autres produits d'exploitation – Dotation aux amortissements et provisions – Autres charges d'exploitation.

- Ou

$$\text{Résultat Exploitation} = \text{Produits d'exploitation} - \text{Charges d'exploitation.}$$

III.4.2.4 Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt est constitué par la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier. Il permet donc de mesurer l'impact de la politique financière de l'entreprise sur son résultat d'exploitation.

- Calcul du résultat courant avant impôt

$$\text{Résultat courant avant l'impôt} = \text{Résultat d'exploitation} \pm \text{Résultat financier (produits financiers} - \text{charges financières).}$$

III.4.2.5 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel représente le résultat réalisé par une entreprise lors des ces opérations non récurrentes (une cession d'immobilisation, un remboursement exceptionnel...). Il s'agit donc des produits et des charges qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise et qui ne sont pas financiers.

- Calcul du résultat exceptionnel

$$\text{Résultat exceptionnel} = \text{Produits Exceptionnels} - \text{Charges Exceptionnelles.}$$

III.4.2.6 Le résultat net

Le résultat net caractérise l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours d'une période considérée. Il est obtenu en faisant la différence entre le total des produits et le total des charges de cette période. Ce résultat qui peut être distribué sous forme de dividendes (dès lors qu'il est positif, qu'il n'y ait pas de pertes antérieures à solder et que la réserve légale soit dotée).

- Calcul du résultat de l'exercice

$$\text{Résultat de l'exercice} = \text{Résultat courant avant impôt} \pm \text{Résultat exceptionnel} - \text{Impôt sur les bénéfices} - \text{Participation des salariés.}$$

- Ou

Résultat de l'exercice = Total des produits – Total des charges.

- Dans notre cas, après l'élaboration des TCR des trois derniers exercices (2012,2008, 2009), nous avons obtenu le tableau des soldes intermédiaires de gestions parentés dans le tableau suit (U/KDA) :

Tableau12 : Tableau des soldes intermédiaire de gestion des années 2012, 2013, 2014

	31/12/20 12	% stru ct.	31/1/20 13	% struct .	% var./ n-1	31/12/2 014	% struct.	% var./n-1
Chiffre d'affaires net	3 584	88%	3 331	100%	-7%	5 055	87%	52%
+production stockée	510	12%		0%		750	13%	#DIV/0 !
+production immobilisée		0%		0%			0%	
ACTIVITE	4 099	100%	3 331	100%	-19%	5805	100%	74%
-Achats	884	22%		0%		741	13%	#DIV/0 !
-var, stock de matière et marchandise		0%		0%		2050	35%	#DIV/0 !
Marge brute	3 210	78%	3 331	100%	4%	3014	52%	-10%
-charges externe	47	1%	80	2%	70%	143	2%	1
Valeur ajoutée	3 163	77%	3 251	98%	3%	2871	49%	-12%
+subventions d'exploitation reçues	2 653	0%	2 989	90%	13%	2077	36%	(0)
-salaires et charge sociales	56	65%	51	2%	-9%	90	2%	1
-impôts, taxes		1%		0%			0%	
+résultats sur opérations en commun		0%						
Excédent brut d'exploitation	454	11%	211	6%	-54%	704	12%	234%
+/- autres produits et charge		0%					0%	
-dotations aux amortissements	54	1%	78	2	47%	448	8%	474%
-loyer de crédit bail (amortissements)		0%					0%	
-dotations aux provisions		0%					0%	

Excédent net d'exploitation	401	10%	133	4%	-	256	4%	92%
					67%			
+produit financiers		0%		0%			0%	
-intérêts & charge assimilées (dont crédits bail)	36	1%	103	3%	186	152	3%	48%
		0%		0%	%		0%	
Résultat courant avant impôts	365	9%	30	1%	-	104	2%	247%
					92%			
+produit sur opération de gestion	0%			0%				0%
-charge sur opération de gestion	0%			0%				0%
+produits sur opération de capital	0%			0%				0%
+charges sur opérations au capital	0%			0%				0%
-dotations provisions	0%			0%				0%
exceptionnel	0%			0%				0%
+transfert de charges	0%			0%				0%
-participation des salariés	0%			0%				0%
-impôts sur les sociétés	0%			0%				0%
Résultat de l'exercice	365	9%	30	1%	-	104	2%	247%
					92%			
+amortissement et crédit bail		0%		0%	0%		0%	0%

Source : Etablie d'après les TCR des trois derniers exercices (2012, 2013 et 2014).

Commentaire

Une nette baisse du chiffre d'affaire de l'exercice allant de 3584 KDA en 2012 à 3331 KDA en 2013 ce qui est dû à une baisse d'activité de 4099 KDA à 3331 KDA sans aucune production stockée pour 2013. de même, les charges externes sont nettement supérieures en 2013 à l'ordre de 80 KDA comparativement à celle de 2012 qui étaient de 47 KDA seulement.

En ce qui concerne l'EBE réduit en 2013 cela revient aux charges salariales importantes et des subventions d'exploitations reçues qui sont de 2989 KDA les plus importantes de la période, mais en générale l'excédent brut d'exploitation (EBE) est croissant, cela signifie que l'entreprise est rentable : elle vend ses services plus chers qu'ils ne lui coûtent à fabriquer.

En ce qui concerne le poste excédent net d'exploitation les dotations aux amortissements de 2013 sont supérieures à celles de 2012, mais nettement inférieures à celles de 2014, qui sont à l'ordre de 448 KDA, ce qui réduit l'excédent brut d'exploitation "EBE" puisque les amortissements, même s'ils ne sont pas décaissés, ils constituent des charges réduisant le résultat.

De même, les intérêts et charges financières de 2013 sont à l'ordre de 103 KDA largement supérieures à celles de 2012, ce qui explique un résultat de l'exercice de 30 KDA pour 2013 alors qu'il était de 365 KDA en 2012.

Concernant le résultat intéressant de 2014, cela revient aux chiffres d'affaires assez importantes qui sont de 5055 KDA malgré une production stockée non vendue d'un montant de 750KDA.

Ce qui est intéressant aussi, c'est le montant des dotations aux amortissements d'un montant de 448 KDA. Ce qui confirme les achats importants de l'entreprise en achats et biens d'équipements mobiliers amortissables : matériel, bureaux, voiture, ...etc.

Le poste de charges financières est de 152 KDA, puisque l'entreprise a constaté des dettes à LT de 956 KDA et à court terme de 343 KDA.

Les résultats d'exercices restent positifs pour les trois années de l'étude ce qui indique que l'entreprise s'est enrichie sur l'exercice comptable, et ce qui lui permet de générer un bénéfice et cela signifie que la rentabilité de l'entreprise est performante, mais ils devraient être importants puisque c'est par rapport à cela que le banquier décide du montant autorisé du crédit.

Admettant que les résultats de TCR prévisionnels sont de 30 KDA et que l'entreprise demande un crédit de 150 KDA sur deux ans, tous évidemment c'est un refus puisque l'entreprise ne dégage pas un résultat suffisant pour rembourser l'emprunt et les intérêts.

➤ **Les trois derniers bilans**

D'après les trois derniers bilans de l'entreprise concernant la période allant de 2012 à 2014 le banquier a établi le tableau suivant :

Tableau 13 : L'activité et la rentabilité de l'entreprise pour les périodes 2012, 2013, et 2014

Unité : DZD en '000

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	Evolution N/N-1	Evolution N/N-2
Chiffre d'affaire HT	3 584	3 331	5 055	52%	41%
E.B.E	454	211	704	234%	55%
EBE/CA	0	0	0		
Frais fin net	36	103	152	48%	322%
E.B.E/fraisfin net	13	2	5		
Résultat net	365	30	104	247%	-72%
M.B.A	418	108	552	411%	32%

Source : Etablie d'après les bilans comptables des exercices de la société générale des exercices 20012, 2013 et 2014 en monnaie locale- milliers- 000 « DZD ».

Commentaire

A partir de ce tableau, nous déduisons que le chiffre d'affaire est intéressant et reste en évolution. Cela peut être expliqué par l'évolution des parts de marché de l'entreprise suite à des nouveaux contrats signés ou par le retrait de certains concurrents du marché (ou même la demande est devenue accrue) dans le domaine d'activité de l'entreprise, ce qui est fort probable. Mais la raison avancée par l'entreprise et que l'évolution croissante du CA de 2014 par rapport a celle réalisée en 2013, est due au plan de charges acquises avec la DAS de Bejaia en 2014. Le résultat reste positif et en évolution, malgré les charges financières croissantes suite a l'endettement à court et à long terme, aussi suite, aux dotations, aux amortissements croissantes.

Conclusion de l'étude

Le banquier chargé du dossier de crédit conclue son étude avec une étude des risques avant d'avoir la décision finale de la banque.

1. Etude des risques

L'étude des risques devrait se faire avec un œil critique vis-à-vis de tout ce que dit et présente le gérant comme documents comptables. A priori, le marché ou l'entreprise évolue, C'est un marché de très forte demande. Compte tenu de la conjoncture actuelle. En effet, le secteur auquel l'entreprise est spécialisée, est un secteur prometteur, qui s'inscrit dans l'amélioration

des conditions de vie dans les endroits ruraux. En termes de perspectives, le domaine d'activité de l'entreprise est un domaine pérenne et viable.

En ce qui concerne les habilités du gérant, son expérience appréciable dans le domaine des travaux forestiers est fortement appréciable, pour ce qui est du risque fiscal et parafiscal, notre relation « client » est à jour avec ses cotisations envers les administrations public.

Le dossier semble donc être d'un bon candidat, avec un avis favorable du banquier.

2. Décision finale et critique de la décision de la banque

Vu les éléments positifs dans la présente étude de cas, nous sommes d'avis favorable pour accompagner financièrement le client a concurrence du montant :

- Avance sur facture d'un montant de 1 000.000,00 Da.

Conditions : certaines conditions sont imposées au client par le banquier chargé de l'étude de son dossier, dans notre cas les conditions ont été formulées comme suite : engagement de centralisation de l'intégralité du chiffre d'affaires auprès de nos guichets.

Garanties : le banquier doit recueillir des garanties auprès de son client, dans notre cas, celles-ci ont été mentionnées comme suites :

- **Garanties à priori :** signature d'un BAO à concurrence de nos engagements.
- **Garanties à postériori :** domiciliation des contrats à non guichets.
- **Frais de dossier :** 28.000,00 DZD HT.

Il est à signaler qu'au terme de notre étude, nous avons abouti à des résultats similaires à ceux obtenus par le chargé d'études.

Conclusion du chapitre

Deux modes de financement existent : le financement direct et indirect. Ce dernier est sensé apporter plus de flexibilité aux entreprises en termes de financement de leurs besoins de tous les genres cependant, il suppose un marché financier développé et un cadre législatif bien déterminé pour faciliter l'accès au marché financier tout en étant protégé. La taille des entreprises dans cette perspective est déterminante puisque les PME n'ont pas les mêmes possibilités que les grands groupes industriels. Les PME n'ont ainsi, que la finance indirecte : « crédits bancaires » pour subvenir à leurs besoins financiers. La banque quand elle recevra une demande de crédit, est amenée impérativement à faire des études préalables sur l'entité qui sollicite le crédit quel que soit sa nature et l'entreprise doit obligatoirement constituer un dossier de crédit sur la base duquel le banquier procédera à l'étude de la demande.

Ainsi pour un crédit d'exploitation, A court terme, l'analyse du dossier constitué, doit permettre au banquier d'apprécier la solvabilité de l'entreprise et ses capacités à absorber l'endettement à court terme, du fait que la durée de ces crédits n'excède pas 24mois. Cependant si l'entreprise sollicite un crédit à long terme, c'est là que la tâche se complique au banquier et les filtres vis-à-vis desquels le dossier sera décortiqué seront préalablement très complexes. En effet, le banquier doit se projeter dans le futur pour cerner tous les aspects liés à l'activité de l'entreprise. À savoir, son environnement ou elle évolue, les perspectives du marché, comprendre la logique des gérants (si elle s'inscrit dans un long terme ou juste une vision entrepreneuriale court-termiste) et enfin se pencher sur l'environnement socio-économique de l'entreprise ainsi que ses dirigeants et ses relations entretenues avec les guichets bancaires, car la négligence de ce volet, dans l'étude, peut induire le banquier en erreur.

Et pour clore ce chapitre, Il est donc clair que le diagnostic économique et financier de l'entreprise constitue une étape capitale et décisive dans l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation. Le banquier doit, donc, lui prêter le maximum de vigilance et de diligence. Ce n'est qu'à l'issue de toute cette étude que le banquier pourra relever les conditions et les arguments lui permettant la prononciation sur le sort de la demande du crédit. Quant à l'accord ou au refus.

Conclusion
Générale

Conclusion Générale

Au dénouement, ce travail nous a été bénéfique car il nous a permis d'une part, de faire une entrée dans le monde du travail et d'une autre part de faire une confrontation entre nos connaissances théoriques et les modalités pratiques effectuées au niveau de la banque société générale d'Algérie.

En effet, cette expérience nous a permis de constater que le système bancaire algérien a connu une importante évolution depuis l'indépendance, cela revient en grande partie aux entreprises d'hydrocarbures. Ce système joue aussi un rôle primordial dans l'activité économique, en assurant de manière plus rationnelle, l'affectation des excédents des épargnants aux besoins des investisseurs.

Le canal du crédit bancaire reste potentiellement important en matière de financement de l'investissement productif et de la croissance hors hydrocarbure en Algérie avec un rôle désormais, plus accru des banques commerciales dans le développement des crédits à l'économie. Le développement économique passe nécessairement par le développement des PME, qui est primordial, et leur contribution en termes de productions, d'emplois et de revenus, est mis en avant dans ce travail. La volonté d'investir en Algérie est justifiée par le nombre élevé des projets déclarés financiers, annoncés par les organismes tels que l'ANSEJ, CNEC, et les banques. Mais cette volonté a de nombreux obstacles en matière d'accès au financement. Les PME algériennes rencontrent des difficultés malgré les aides de l'état pour leurs créations et leur financement par la création des organismes et institutions spécialisées dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises en matière d'accès au financement. il y a lieu d'œuvrer d'avantage pour permettre aux entreprises d'atteindre leur objectifs en la matière, a savoir obtenir des fonds aux meilleures conditions de taux, de durés et de garantie minimum, lever les financements dans le minimum de temps respecté des ratios d'endettement et de structure financière raisonnable.

La PME c'est imposée comme meilleure structure dans le tissu économique en jouant un rôle prépondérant dans la relancée économique et la création d'emplois en Algérie, malgré la place importante qu'occupent les PME et leur contribution au développement et la croissance à travers la création des richesses et des emplois, cette catégorie d'entreprise souffre d'un sérieux problème de financement. En effet, la contrainte financière pèse beaucoup sur le développement de la PME ainsi que sur sa position concurrentielle et sa structure financière, cette dernière est dominée par les dettes à court terme pour près de 60% des PME nationale,

Conclusion Générale

cette situation constitue une entrave au bon fonctionnement de l'entreprise qui voit ces immobilisations financées abordées en grande partie par les dettes à court terme.

Le financement est l'un des obstacles majeurs qui influencent sur la croissance de ce secteur, et les principales causes sont :

- Le manque de concordance entre les modes de financement et la nature des PME
- L'inexistence des produits spécifiques, qui prennent en considération les aspects économiques et financiers particuliers et fragiles des PME
- La mauvaise gestion lors de la sélectivité des dossiers et Le manque de performance lors des études des dossiers.
- Le manque de transparence au niveau des procédures administratives bureaucratiques.

Afin d'assurer la continuité de ce secteur, qui demeure encore fragile et la stabilité de l'économie nationale, il serait grand temps de prendre d'un œil plus sérieux ce sujet, en améliorant les modalités de financement, en complétant les réformes du système financier, particulièrement le système bancaire, et en mettant à jour les réformes du système fiscal,(qui fait la fortune des uns et la déchéance des autres), et enfin de remettre sur les bonnes rails l'économie algérienne, afin de suivre le train de la mondialisation, et de faire face à la concurrence féroce des économies mondiales, car les petites et moyennes entreprises sont un moyen privilégié de mettre en application les idées nouvelles et les innovations et la créativité que peuvent apporter les jeunes entrepreneurs dynamiques.

Certes, la PME joue actuellement un rôle considérable dans la fonction de production en apportant une aide convenable pour les grandes industries à travers la sous-traitance ; mais ils restent beaucoup à faire pour prouver leur existence, arracher leur place et le titre qu'ils méritent au sein de l'économie Algérienne. Car les PME n'ont pas seulement besoin d'un financement pour leur bon fonctionnement et leur développement, mais aussi d'un environnement favorable à l'investissement.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- AMMOUR B « *le système bancaire algérien* » : éditions Dahlab, 1996, op. Cite, page 24.
- BOUYAKOUB. F « *l'entreprise et le financement bancaire* », Casbah, édition Alger 2000, pages, 252,253.
- CAUDAMINE G et MONTIER, J. « *Banques et marchés financiers* », édition Economica.1998 p : 123.
- DRANGER J « *le traité d'économie bancaire* », tome1, PUF, PARIS, 1981, P.47.
- Gurley G, Shaw E.S « *Money in a theory of finance, Booking's Institution*», Edition5, University de California. Booking's Institution, 1960.
- LOBSTEIN.J « *organiser, commander, structurer : les trois impératifs du gouvernement de l'entreprise* », Ed d'organisation, France, 1963.
- MATHIEU M : « *L'exploitation bancaire et le risque de crédit* », Ed revue banque éditeur 1995.
- NACER A.R.HADJ « *les cahiers de la réforme* », Vol. N° 4, éditions ENAG, 1990, page 13.
- PETIT-DUTAILLIS « *Le risque de crédit bancaire* » Edition scientifique Riber, Paris, 1967, p.18.
- PRUCHAUD J « *Evolution des techniques bancaires* », Editions scientifiques Riber, Paris, 1960, p.50.
- SYLVIE DE COUSSERGUES « *La banque, structure, marchés et gestion* » Editions Dalloz, 1994.
- SYLVIE DE COUSSERGUES « *gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie* » Edition4.
- WITWULGHE« *la PME : une entreprise humaine* », de Boeck, paris, 1998, p 23-26.
- WAUTHY E et DUCHESNE P « *Economie financière, opérations de banque et de bourse* », Ed. LA PROCUR.

Thèses

- ASBAI CH « Impact de la réforme de système bancaire algérien sur le financement et le développement des PME de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en sciences économiques option MBEI, Université de Bejaia, 2011.
- FERROUDJI E « Le crédit hypothécaire dans le système bancaire algérien » université de de Bejaia, (2008).
- AFTIS H « Analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion » Université Mouloud Mammeri de Tizi ousou.
- BEN HASSENA A « L'impact de la libéralisation financière sur l'intermédiation bancaire » Université de Sfax : Ecole Supérieure de Commerce de Sfax, (2006).
- IMOGEN A « Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation. cas BEA » Université d'Oran, (2010).
- ELAMRY A « financement des PME au Maroc : contraintes et perspectives » mémoire Master spécialisé en audit comptable et financier en environnement international, Université ESC Toulouse.2007.
- HELLAL K « Le financement et le risque du commerce extérieur » mémoire Master en Sciences Commerciales, Option, Finance et Commerce International, Université de Bejaïa, 2013
- TAHARAOUI M «Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME Algériennes: Cas de la Société Générale Algérie » Université d'Oran, (2007).
- MAMADO M.B « risque de crédit bancaire » Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises de Guinée , (2007).

Revues

- BERNARD V et COLLI J.C « Les crédits bancaires aux entreprises », Revue bancaire, P.43.
- NAKAMURA J.L, « la relation banque-PME », revue d'économie financière, n°54,1999, pp.39-58.
- ULLMO. Y « intermédiation, intermédiaire financier et marché ». Revue d'économie politique n°5. PP 639-654, (1988).

Rapport

- Rapport annuel de la Société générale Algérie.
- Rapport Banque d'Algérie, évolution économique et monétaire en Algérie, 2005, chapitre V, pages 86-87.

- Les bilans comptables et TCR des exercices de la société générale.
- Office national des statistiques (Algérie).
- Bulletin d'information statistique de la PME.

Site web

- www.SkyMinds.net
- www.Petite-entreprise.net
- www.Toupie.org, Dictionnaire
- www.Comptabilite.ooreka.fr
- www.Assistant-juridique.fr
- www.Banque-info.com
- www.Connexe.univ-brest.fr
- www.Cafedelabourse.com
- www.Network-counsels.com
- www.Vmware.com
- www.Forum.cultureco.com
- www.Agenceecofin.com
- www.Univ-tlemcen.dz
- www.sociétégénérale.com
- www.Plan comptable.com
- www.Compta-facile.com, comptabilité et gestion financière.
- www.Petite-entreprise.net
- www.Toupi.org
- www.Agenceecofin.com.
- www.Comptabilité.ooreka.fr
- www.Journal du net.com.
- www.Mataf.com, structure financière
- www.Bank-of-algérien.dz

Annexes

Demande de crédit

Type de financement : Exploitation Investissement

Identification du demandeur

Nom & Prénom (Raison sociale) :

Adresse d'implantation :

Adresse de correspondance :

Téléphone(s) :

E-mail :

Activité :

Métier :

Forme juridique :

Date de création :

Nombre de salariés :

Représentant légal :

Besoin de financement

Trésorerie Cautions/Avals Crédit documentaire Crédit à moyen et long terme Leasing

Type de financement sollicité	Montant sollicité	Apport personnel	Garantie proposée

Liste des équipements/Matériels à financer :

Désignation	Quantité	Fournisseur	Montant TTC	Réf. Devis/Proforma

Crédits en cours chez les confrères :

Banque	Nature du crédit	Montant du crédit	Montant échéance	Situation remboursement

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à fournir à la Société Générale Algérie tous les renseignements, justificatifs complémentaires et autres informations nécessaires qu'elle jugera utiles de me demander et l'autorise à procéder à leur vérification.

Fait àle.....

Signature

PLAN DE CHARGE

Relation :
Agence :

	Marché	Emplacement	Contractant	Date de démar/ODS	Dom	Valeur(DZD)	Dél de réalisation	Réalisables N (Mois / CA)		Réalisables N+1 (Mois / CA)		Situations encalés	Reste à encaisser
								MT	%	MT	%		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
Total									0		0		0

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR CAUTION
DOCUMENT A USAGE STRICTEMENT CONFIDENTIEL**

ETAT CIVIL

NOM	
Prénom	
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Portable	
NOM DE L'EPOUSE	
Prénom de l'épouse	
Nombre d'enfants	
Nombre d'enfants à charge	

FORMATION

Formation	Lieu	Période	Spécialité

REVENUS ANNUELS

Revenus salariaux	
Revenus fonciers	
Revenus de capitaux mobiliers	
Pensions	
Rentes	
Autres	
Totaux	

Date :
Paraphe :

DOCUMENT A USAGE STRICTEMENT CONFIDENTIEL

CHARGES ANNUELLES

Loyers	
Charges d'emprunt	
Autres	
Total	

OCCUPATION PROFESSIONNELLE

Période			
Nom de l'employeur			
Adresse de l'employeur			
Téléphone professionnel			
Fonction			
Autres			

REFERENCES

Nom du Notaire	
Banquiers autres que SGA	

PATRIMOINE IMMOBILIER

Désignation	Valeur	Localisation

PATRIMOINE MOBILIER

Date et signature précédées
de la mention manuscrite :
«Je certifie sur l'honneur l'exactitude
des renseignements ci-dessus ».

	Valeur
Liquidités	
Titres	
Autres	
Total	

Nom et signature du conseiller commercial
ayant fait signer ce document :

La liste des figures et des tableaux

Les figures

Figure 01 : finance directe et finance indirecte.....	05
Figure 02 : Désintermédiation ou économie de marchés de capitaux (ou démarchés financier).....	06
Figure 03 : Intermédiation ou économie d'endettement.....	07
Figure04 : Répartition des PME.....	51
Figure 05 : Les principales activités des PME.....	52
Figure 06 : Organigramme de la SGA de l'agence Akbou.	63

Les tableaux

Tableau 01 : Critères de la Small Business Administration.....	32
Tableau 02 : Les critères de la commission européenne du 6mai 2003.....	33
Tableau 03 : Densité des PME privées (personnes morales) par région.....	53
Tableau 04 : Evolution des emplois déclarés par type de PME.....	54
Tableau 05 : Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2016).....	57
Tableau 06 : répartition de l'activité.....	71
Tableau 07 : évolution des bilans financiers de l'entreprise durant les années 2012, 2013 et 2014 concernant le poste de l'actif.....	75
Tableau 08 : Evolution des bilans financiers de l'entreprise durant les années 2012,2013 et 2014 concernant le poste du passif.....	77
Tableau 09 : la structure financière de l'entreprise pour les périodes 2012,2013, et 2014....	79
Tableau 10 : Evolution des agrégats du bilan financier durant les années 2012, 2013, et 2014.....	83
Tableau 11 : Tableau retraçant les différents ratios.....	86
Tableau12 : Tableau des soldes intermédiaire de gestion des années 2012, 2013, 2014.....	90
Tableau 13 : L'activité et la rentabilité de l'entreprise pour les périodes 2012,2013, et 2014.....	93

Sommaire détaillé

Introduction générale	01
Chapitre I : la banque et le système bancaire Algérien	04
Section I : La banque intermédiaire financière	04
I.1 Définition de l'intermédiation financière	04
I.1.1 L'approche théorique de l'intermédiation financière	04
I.1.2 La finance directe et la finance indirecte	05
I.2 La banque, fournisseur de liquidités	07
I.3 La typologie des métiers de la banque	07
I.3.1 La banque généraliste	07
I.3.2 La banque spécialiste	08
I.3.3 La banque de dépôts	08
I.3.4 La banque d'affaires	08
Section II : Généralités sur les crédits bancaire, risques et garanties	08
II.1 Présentation générale des crédits	09
II.1.1 La définition d'un crédit bancaire	09
II.1.2 Le rôle du crédit bancaire	09
II.1.3 La classification des crédits	10
II.1.3 .1 Classification selon la durée de remboursement	10
II.1.3.2 classification selon la destination	11
II.1.3.3 Classification selon les garanties affectées au crédit	11
II.1.3.4 Classification selon la forme de crédit	12
II.1.3.5 Classification selon le bénéficiaire	12
II.1.4 La typologie de crédit bancaire	12
II.1.4. 1 Le financement de l'exploitation	12
II.1.4 .2 le financement de l'investissement	14
II.1.4 .3 le financement du commerce extérieur	14

Sommaire détaillé

II.1.4.4 les crédits aux particuliers-----	15
II.2 Les risques de crédit -----	15
II.2.1 Définition du risque de crédit -----	15
II.2.2 l'origine de risque de crédit -----	16
II.2.3 Les types des risques -----	16
II.2.3.1 Le risque d'insolvabilité -----	16
II.2.3.2 Le risque d'immobilisation-----	16
II.2.3.3 Le risque de change-----	17
II.2.3.4 Le risque de taux d'intérêt -----	17
II.3 Les garanties de crédit -----	17
Section III : L'évolution du système bancaire Algérien (S.B.A) -----	18
III.1 La définition de système bancaire -----	18
III.2 Le S.B.A durant la période de gestion administrative de l'économie -----	18
III.2.1 A la vielle de l'indépendance -----	19
III.2.2 De l indépendance à 1966 -----	19
III.2.3 La période allant de 1966 à 1970 -----	20
III.2.4 La période allant de 1970 à 1978 -----	20
III.2.5 La période allant de 1978 à 1982 -----	21
III.2.6 La période allant de 1982 à 1986 -----	21
III.2.7 La période allant de 1986 à 1990-----	22
III.3 Les réformes du système bancaire Algérien et la transition vers l'économie de marché -----	23
III.3.1 La loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit (L.M.C -----	23
III.3.2 L'ordonnance Bancaire N° 01- 01 du 27 Février 2001 Modifiant et Complétant la Loi Bancaire N° 90 – 10 du 14 Avril 1990 Relative à la Monnaie et au Crédit -----	24

Sommaire détaillé

III.3.3 L'ordonnance Bancaire N° 03 - 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit	24
III.3.4 L'ordonnance Bancaire N° 10 – 04 du 26 Aout 2010 Modifiant et Complétant l'ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit	24
II.4 Le système bancaire algérien dans la période actuelle	25
III.4.1 Les banques	25
III.4.2 Les établissements de crédits	26
Conclusion du chapitre	28
ChapitreII : Les modalités de financement des PME	29
Section I : Définition et création de la PME en générale	29
I.1. Origine des petites et moyennes entreprises	29
I.2 Définition des petites et moyennes entreprises	30
I.2.1Analyse de démarcation de la pme en fonction des critères internes à l'entreprise	30
I.2.1.1 L'approche descriptive de la PME	30
I.2.1.2 l'approche analytique	33
I.2.2 Analyse de la démarcation de la pme en fonction des critères externes à l'entreprise	34
Section II : Le financement des PME	35
II.1 Les modalités de financement des PME	35
II.1.1 Le financement interne	35
II.1.1.1 l'autofinancement	35
II.1.1.2 Le capital propre apporté	36
II.1.2 le financement externe	37
II.1.2.1 L'endettement bancaire	37
II.1.2.2 Le crédit bail ou leasing	38
II.1.2.3 Le crédit documentaire	40
II.1.2.4 Le crédit interentreprises	40
II.1.2.5 Les capitaux risques	41

Sommaire détaillé

II.1.2.6 L'augmentation du capital	41
II.1.2.7 Obligations convertible	42
II.1.2.8 L'affacturage « le factoring »	42
II.1.2.9 Le marché financier	43
II.2. Les forces et faiblesses des PME	44
II.2.1 Les forces des PME	44
II.2.1.1 La flexibilité	44
II.2.1.2 L'efficacité	44
II.2.1.3 La qualité et la simplicité des relations sociales	45
II.2.2 Les faiblesses de la PME	45
II.2.2.1 Le rôle de la personne du dirigeant	46
II.2.2.2 L'absence de facteurs de compétitivité	47
II.2.2.3 Les difficultés financières	47
II.3 La relation « BANQUE – PME »	48
Section III : LA PME dans le contexte Algérien	49
III.1 Définition	49
III.2 L'importance du développement des PME pour l'économie algérienne	50
III.3 Le nombre de PME en Algérie durant le 1er semestre de 2016	51
III.4 Les principales activités des PME	52
III.5. La répartition régional des PME	52
III.6 Le rôle de la PME dans la création d'emplois	53
III.7 Les institutions de soutien et d'accompagnement des PME en Algérie... ..	
III.7 .1 Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC - 1994)	54
III.7 .2 Agence Nationale de Soutien d'Emploi des Jeunes (ANSEJ – 1996	54
III.7 .3 Compagnie algérienne d'assurance et de garantie et des exportations (CAGEX.....	54
III.7 .4 Agence de Développement Social (ADS – 1996.....	55
III.7 .5 Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI – 2001	55
III.7.6 Fond de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGAR – 2002.....	55

Sommaire détaillé

III.7 .7 Agence Nationale de Gestion des Microcrédits (ANGEM – 2004 -----	55
III.7 .8 Fond National de Promotion des Activités Artisanales (FNPAAT-----	55
III.7 .9 Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP – 1993) -----	56
Conclusion du chapitre -----	58
Chapitre III : Cas pratique : Montage et étude de dossier de crédit d’exploitation -----	59
Section I : Présentation de l’organisme d’accueil -----	59
I.1 L’historique Société Générale (SG) -----	59
I.2.1 Le Groupe de Société Générale-----	60
I.2.2 La filiale Société Générale Algérie -----	60
I.2 Historique et actualité de la société générale -----	61
I.3 La présentation de l’agence SGA Bejaia Akbou « 502 -----	61
I.3.1 L’organigramme de l’agence Akbou -----	62
I.3.2 Les services de l’agence Akbou -----	63
Section II : Montage et étude d’un dossier de crédit d’exploitation -----	65
II.1 Les documents constitutifs d’un dossier de crédit d’exploitation -----	65
II.2 Identification de l’entreprise par l’analyse de son environnement -----	67
II.3 Activité et moyens de production -----	68
II.3 .1 La répartition de l’activité -----	68
II.3 .3 Les Caractéristiques secteurs et marchés / concurrence -----	68
II.3 .4 Les matériels de production -----	69
II.4 Les cycles d’exploitation -----	69
Section III : Diagnostique économique et financier de l’entreprise -----	71
III.1 L’analyse de la structure financière d’une entreprise -----	72
III.1.1 Notion de la structure financière -----	72
III.2 Définition du bilan financier-----	72
III.3 L’analyse financière de l’entreprise -----	73
III.3.1 Les agrégats du bilan financier -----	79

Sommaire détaillé

III.3.1.1. Analyse par la méthode des grandes masses « approche globale »	79
III.3.1.2 L'analyse par la méthode des ratios approche relatifs	83
III.4 Les soldes intermédiaires de gestions	86
III.4.1 Le tableau des comptes résultats	86
III.4.2 Les déférents soldes d'intermédiaire	86
III.4.2.1 La marge commerciale ou de production	87
III.4.2.2 L'excédent brut d'exploitation	87
III.4.2.3 Le résultat d'exploitation	87
III.4.2.4 Le résultat courant avant impôt	88
III.4.2.5 Le résultat exceptionnel	88
III.4.2.6 Le résultat net	88
Conclusion du chapitre	94
Conclusion générale	95
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	
Résumé	

Faculté des Sciences économiques, des Science de gestion et des Sciences commerciales

Département des Science Economique

Thème

Les pratiques bancaires dans le financement des PME :

« Cas d'un crédit d'Exploitation de la SGA »

Présenter par, Behloul Katia

Soltana Assia

Encadré par, Dr Gana Brahim

Résumé

Afin de répondre a notre thème de recherche intitulé : les pratiques bancaires dans le financement des PME Algérienne et pour approfondir notre travail de recherche, nous avons effectué un stage auprès de la société générale d'Algérie qui nous a permis d'étudier un dossier d'un crédit d'exploitation. Le but principal de notre démarche est de connaitre les modalités de financement des PME Via le système bancaire algérien. A l'issue de notre travail, nous avons déduit que le financement des PME à travers les banques algériennes est particulièrement par la SGA, est très limité en termes de procédures et de modalités. En effet, la plus part des banques n'interviennent pas sur les marchés financiers, par exemple, les crédits interentreprises et les obligations convertibles sont totalement absents.

Mots clés : Banque, Algérie, PME, financement, SGA

Abstract

In order to answer our research topic entitled: banking practices in the financing of Algerian SMEs and to deepen our research work, we carried out an internship with the general society of Algeria which allowed us to study a dossier of an operating credit. The main aim of our approach is to know the financing methods of SMEs through the Algerian banking system. At the end of our work, we have deduced that the financing of SMEs through the Algerian banks is particularly by the SGA, is very limited in terms of procedure and modalities. Indeed, the majority of banks do not intervene in the financial markets, for example, inter-company loans and convertible bonds are totally absent.

Key words: Bank, Algeria, SME, financing, SGA

من أجل الاستجابة لموضوع بحثنا بعنوان: الممارسات المصرفية في تمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة في الجزائر وتعميق أعمالنا البحثية، قمنا بتدريب سوسيتي جنرال الجزائر الذي سمح لنا بدراسة ملف د وهو رصيد التشغيل. والهدف الرئيسي من نهجنا هو معرفة أساليب تمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة الحجم من خلال النظام المصرفي الجزائري. في نهاية عملنا، استنتجنا أن تمويل الشركات الصغيرة والمتوسطة من خلال البنوك الجزائرية هو بشكل خاص من قبل سوسيتي جنرال الجزائر، محدودة جدا من حيث الإجراءات والظروف. والواقع أن معظم المصارف لا تتدخل في الأسواق المالية، على سبيل المثال، إن القروض المشتركة بين الشركات والسندات القابلة للتحويل غائبة تماما.

الكلمات الدالة: البنك، الجزائر، الشركات الصغيرة والمتوسطة، التمويل. سوسيتي جنرال الجزائر.